



Chaire en  
fiscalité et en  
finances publiques

# L'ENJEU DU RETOUR À L'ÉQUILIBRE DES FINANCES PUBLIQUES DU QUÉBEC

Cahier de recherche 2020/15

YVES ST-MAURICE

LUC GODBOUT

SUZIE ST-CERNY

SEPTEMBRE 2020



UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE

## **REMERCIEMENTS**

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

## MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) a été mise sur pied le 15 avril 2003. Au Québec, les lieux communs et officiels où praticiens, cadres de l'État et chercheurs peuvent échanger sur les nouveaux défis touchant la fiscalité et les finances publiques sont rares. De plus, la recherche dans ces domaines est généralement de nature unidisciplinaire et néglige parfois l'aspect multidisciplinaire des relations entre l'État et ses contribuables. La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques tire sa raison d'être de ces deux réalités. La mission principale de la Chaire est de stimuler la recherche et la formation interdisciplinaires par le regroupement de professeurs et de chercheurs intéressés par la politique économique de la fiscalité.

Pour plus de détails sur la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, vous pouvez consulter son site officiel à l'adresse suivante : <http://cffp.recherche.usherbrooke.ca>.

**Yves St-Maurice** est consultant en économie et collabore à titre de professionnel de recherche à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

**Luc Godbout** est professeur titulaire à l'Université de Sherbrooke et chercheur principal en finances publiques à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

**Suzie St-Cerny** est professionnelle de recherche à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

Les auteurs collaborent aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, qu'ils remercient pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude.

### **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques**

École de gestion, Université de Sherbrooke

2500, boul. de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Téléphone : 819 821-8000, poste 63220

Courriel : [cffp.eg@USherbrooke.ca](mailto:cffp.eg@USherbrooke.ca)

Merci de citer ainsi :

St-Maurice, Y., Godbout, L. et St-Cerny, S. (2020), *L'enjeu du retour à l'équilibre des finances publiques du Québec*, cahier de recherche 2020/15, Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

## RÉSUMÉ

Cette étude se veut une réponse à l'appel du ministre des Finances à la communauté des économistes universitaires transmis le 1<sup>er</sup> juin dernier. Dans cet appel, le ministre souhaitait notamment recevoir des propositions pour résorber le déficit budgétaire qui résultera de la pandémie liée à la COVID-19, tout en maintenant la préoccupation d'un financement adéquat pour la santé et l'éducation. Le présent texte aborde spécifiquement cette question du déficit et du retour à l'équilibre.

À plusieurs reprises depuis le début de la pandémie, le ministre des Finances a mentionné qu'il voulait que le Québec retrouve l'équilibre budgétaire en cinq ans et que cela se ferait sans hausse d'impôts ou de taxes et sans diminution des services à la population. Se souvenant des difficultés pour le gouvernement à retrouver l'équilibre budgétaire lors de la dernière récession (2008-2009), ces balises ont attiré notre attention quant à la faisabilité de retrouver l'équilibre budgétaire sur une période de cinq ans.

S'appuyant sur des hypothèses, à notre avis réalistes, une projection des équilibres financiers du gouvernement du Québec a été construite sur un horizon de dix ans. Il a vite été établi que cette visée du ministre des Finances serait plutôt difficile à satisfaire. Même avec une prévision de croissance économique plus forte que celle de la plupart des prévisionnistes du secteur privé, il a été impossible de retrouver l'équilibre budgétaire sans restreindre la croissance des dépenses de portefeuille à environ 2,5 % ou sans augmenter le fardeau fiscal des contribuables d'un montant d'un peu plus de 1,3 milliard dollars de manière récurrente, et ce, à partir de l'exercice 2022-2023.

Certains intervenants sur la place publique ont suggéré d'utiliser les sommes dédiées au Fonds des générations pour combler le déficit lié à la pandémie. Même si cette option détourne les sommes dédiées au Fonds pour une utilisation autre que celle prévue dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, elle a été simulée. L'utilisation de l'entièreté des sommes dédiées au Fonds (exception faite des revenus de placement) pour réduire le déficit permettrait effectivement au gouvernement d'atteindre l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2025-2026. Toutefois, cela créerait un dangereux précédent et ouvrirait la porte à d'autres utilisations des sommes dédiées pour des objectifs autres que la réduction de la dette. À notre avis, ce n'est pas la solution idéale pour l'avenir des finances publiques québécoises.

Il faut reconnaître que le gouvernement devrait quand même pouvoir jouir d'une certaine souplesse pour revenir à l'équilibre budgétaire alors que les lois actuelles sont plutôt rigides dans un contexte exceptionnel de pandémie mondiale. Adapter la Loi sur l'équilibre budgétaire ou la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations pourrait être une partie de la solution pour le gouvernement, en lui permettant de profiter d'une ou deux années supplémentaires aux cinq années prescrites pour retrouver l'équilibre. Cela permettrait au gouvernement d'adoucir les actions qu'il pourrait devoir prendre sur les recettes fiscales ou sur les services à la population. Pour l'instant, le plus urgent est de présenter un plan présentant les différentes options possibles et ensuite de voir l'évolution de la pandémie et de l'économie, et au besoin, l'adapter.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Mise en contexte</b> .....	<b>1</b>
<b>1. Approche méthodologique</b> .....	<b>2</b>
1.1 Hypothèses économiques.....	2
1.2 Hypothèses budgétaires .....	5
<b>2. Résultats du scénario de base et des simulations</b> .....	<b>12</b>
2.1 Scénario de base .....	12
2.2 Simulations .....	14
<b>Perspectives, constats et conclusion</b> .....	<b>23</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>29</b>
Annexe 1 Croissance économique réelle 2 % à partir de 2023.....	31
Annexe 2 Hausse des revenus autonomes de 2 606 millions de dollars au cours de l'exercice 2022-2023.....	32
Annexe 3 Hausse des revenus autonomes de 1 300 millions de dollars au cours de l'exercice 2022-2023 et croissance du PIB réel de 2 % à partir de 2023.....	33
Annexe 4 Hausse des dépenses de portefeuille limitée à 2,2 % par année à partir de l'exercice 2022-2023 jusqu'à l'exercice 2025-2026.....	34
Annexe 5 Hausse des dépenses de portefeuille limitée à 2,5 % par année à partir de l'exercice 2022-2023 jusqu'à l'exercice 2025-2026 et croissance du PIB réel à 2 % à partir de 2023-2024 .....	35
Annexe 6 Hausse des dépenses de portefeuille limitée à 2,5 % par année à partir de l'exercice 2022-2023 jusqu'à l'exercice 2025-2026 et à 4 % par la suite et croissance du PIB réel à 2 % à partir de 2023-2024. ....	36
Annexe 7 Aucun versement au Fonds des générations à partir de 2021-2022 (à l'exception des revenus de placement) .....	37
Annexe 8 Versement de 50 % des revenus dédiés au Fonds des générations à partir de 2021-2022 (dépôt de 100 % des revenus de placement).....	38
Annexe 9 Versement de 50 % des sommes dédiées au Fonds des générations à partir de 2021-2022 (dépôt de 100 % des revenus de placement) et croissance économique réelle de 2 % à partir de 2023-2024 .....	39

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 Croissance économique prévue au Québec en 2020 et 2021 .....	<b>3</b>
---	----------

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Prévisions économiques des principales institutions financières – Québec - 2020 et 2021 .....	<b>4</b>
Tableau 2 Prévisions économiques du scénario de base – (2019-2029).....	<b>4</b>
Tableau 3 Évolution prévue des revenus autonomes du gouvernement du Québec (2019-2020 à 2029-2030) .....	<b>6</b>
Tableau 4 Prévisions économiques des principales institutions financières – Canada - 2020 et 2021.....	<b>8</b>
Tableau 5 Projections des transferts fédéraux du Québec (2019-2020 à 2029-2030) .....	<b>9</b>
Tableau 6 Écarts d'estimation des transferts fédéraux du Québec – pré et post-COVID – (2019-2020 à 2024-2025) .....	<b>10</b>
Tableau 7 Évolution prévue des dépenses de portefeuille (2019-2020 à 2029-2030) .....	<b>10</b>
Tableau 8 Évolution prévue du service de la dette (2019-2020 à 2029-2030).....	<b>11</b>
Tableau 9 Projections de long terme des équilibres financiers du gouvernement du Québec – Scénario de base (2019-2020 à 2029-2030).....	<b>12</b>

Tableau 10	Projections de long terme des équilibres financiers du gouvernement du Québec – Croissance du PIB réel à 2 % à partir de l'exercice 2023-2024. (2021-2022 à 2029-2030) .....	<b>15</b>
Tableau 11	Augmentation des revenus autonomes de 2 606 millions de dollars à partir de l'exercice 2022-2023 (2021-2022 à 2029-2030).....	<b>16</b>
Tableau 12	Augmentation des revenus autonomes de 1 300 millions de dollars à partir de l'exercice 2022-2023 et croissance du PIB réel de 2 % à partir de 2023 (2021-2022 à 2029-2030).....	<b>18</b>
Tableau 13	Hausse des dépenses de portefeuille limitée à 2,2 % par année à partir de l'exercice 2022-2023 jusqu'à l'exercice 2025-2026 (2021-2022 à 2029-2030) .....	<b>18</b>
Tableau 15	Hausse des dépenses de portefeuille limitée à 2,5 % par année à partir de l'exercice 2022-2023 jusqu'à l'exercice 2025-2026 et à 4 % par la suite et croissance du PIB réel à 2 % à partir de 2023-2024 (2021-2022 à 2029-2023).....	<b>19</b>
Tableau 16	Projections de long terme des équilibres financiers du gouvernement du Québec – Versement seulement des revenus de placement au Fonds des générations à partir de l'exercice 2020-2021. (2021-2022 à 2029-2030).....	<b>20</b>
Tableau 17	Projections de long terme des équilibres financiers du gouvernement du Québec – Versement de seulement 50 % des sommes dédiées au Fonds des générations à partir de l'exercice 2021-2022. (2021-2022 à 2029-2030).....	<b>21</b>
Tableau 18	Projections de long terme des équilibres financiers du gouvernement du Québec – Versement de 50 % des sommes dédiées au Fonds des générations à partir de l'exercice 2021-2022 et croissance du PIB réel à 2 % à partir de 2023. (2021-2022 à 2029-2030).....	<b>21</b>
Tableau 19	Récapitulatif des soldes budgétaires (après versements au Fonds des générations) et du ratio dette brute/PIB selon les différents scénarios (2020-2021 à 2029-2030).....	<b>24</b>
Tableau 20	Récapitulatif des soldes budgétaires (après versements au Fonds des générations) et du ratio de la dette brute/PIB, selon les scénarios touchant le Fonds des générations (2020-2021 à 2029-2030).....	<b>26</b>

## LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1	Les contraintes de la Loi-ÉB quand un déficit apparaît.....	<b>13</b>
Encadré 2	Un examen des dépenses fiscales .....	<b>17</b>

## MISE EN CONTEXTE

Au début de l'été, le ministre des Finances a lancé un appel à la communauté des économistes universitaires par l'intermédiaire de l'ensemble des départements des sciences économiques des universités québécoises de même qu'à plusieurs groupes de recherche. Le ministre se disait prêt à accueillir leurs propositions d'actions à privilégier pour accélérer la reprise de l'économie, assurer une croissance économique durable, dynamiser les régions du Québec et résorber le déficit budgétaire qui résultera de la pandémie liée à la COVID-19. Le maintien d'un financement adéquat pour la santé et l'éducation devait rester au centre des préoccupations pour l'ensemble des propositions.

La présente analyse se concentre davantage sur la résorption du déficit budgétaire. On se rappellera que, lors de la dernière crise financière de 2008-2009, le retour à l'équilibre budgétaire a été difficile et plutôt long. Abstraction faite de la réserve de stabilisation, le gouvernement a accumulé 16,4 milliards de dollars de déficit au cours des sept exercices allant de 2008-2009 à 2014-2015. Il aura fallu attendre la septième année suivant la crise, soit durant l'exercice 2015-2016, pour retrouver l'équilibre budgétaire au Québec. Telle a été la conséquence d'une récession qui n'avait duré que trois trimestres soit du quatrième trimestre de 2008 au deuxième trimestre de 2009 et ayant conduit à un repli du PIB réel de 0,8 % en 2009.

Même si l'économie était revenue à son sommet d'avant récession après trois trimestres suivant le creux, soit au premier trimestre de 2010, le gouvernement a peiné à revenir à l'équilibre budgétaire. Pour ce faire, le gouvernement a d'abord agi du côté des revenus. Le taux de la TVQ a augmenté deux fois d'un point de pourcentage, en 2011 et 2012, et le gouvernement a mis en place la contribution santé en 2010, en plus d'augmenter la taxe sur l'essence. Malgré tout, il a aussi fallu limiter la croissance des dépenses de portefeuille à 1,4 % et 1,1 % au cours des exercices 2014-2015 et 2015-2016 respectivement, soit une croissance identique à l'indice des prix à la consommation. À la lumière de ces faits, il y a lieu de croire qu'une certaine austérité avait été imposée pour retrouver l'équilibre budgétaire.

À plusieurs reprises depuis le début de la pandémie, le ministre des Finances a mentionné qu'il voulait que le Québec retrouve l'équilibre budgétaire en cinq ans et que cela se ferait sans hausse d'impôts ou de taxes et sans diminution des services à la population. Dans le *Portrait de la situation économique et financière 2020-2021*, on peut d'ailleurs lire dans la conclusion :

*« Le gouvernement souhaite s'engager dans un retour à l'équilibre budgétaire sur un horizon de cinq ans. S'il est primordial de maintenir le poids de la dette à un niveau soutenable, y parvenir ne doit pas se faire au détriment des services publics ou par une hausse du fardeau fiscal des Québécois. »<sup>1</sup>*

Ces propos peuvent surprendre quelque peu, car la fermeture forcée de la majeure partie de l'économie à cause de la pandémie a provoqué une chute beaucoup plus importante du PIB qu'en 2008-2009 et il faudra probablement plus longtemps avant de retourner au niveau d'avant pandémie. D'ailleurs, le gouvernement souhaite retrouver le niveau de production d'avant pandémie, soit celui de décembre 2019, d'ici décembre 2021, soit sur un horizon de deux ans. C'est dans un tel contexte que la Chaire a décidé d'analyser la faisabilité d'un retour à l'équilibre budgétaire en cinq ans avec les prémisses énoncées par le ministre. Plusieurs scénarios ont été analysés de manière à identifier les conditions de réalisation d'un tel résultat, en considérant l'évolution anticipée des revenus et des dépenses.

---

<sup>1</sup> Ministère des Finances du gouvernement du Québec. *Portrait de la situation économique et financière 2020-2021*. Québec, 19 juin 2020, p. E.3.

## 1. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La construction d'un scénario de base est la première étape de la méthodologie retenue. L'objectif est de débiter l'analyse avec un scénario considéré comme le plus probable de se réaliser. Cependant, il est clair que l'incertitude qui règne présentement quant à l'évolution de l'économie durant les prochains mois est grande, d'autant plus que l'inquiétude quant à l'apparition d'une deuxième vague est toujours bien présente. Si cette dernière possibilité s'avère, il est fort possible que les objectifs du ministre doivent être révisés. L'outil développé dans le cadre de ce projet est suffisamment flexible pour permettre une mise à jour rapide des scénarios ou la construction de nouveaux. Les prochaines sections présentent donc les principales hypothèses retenues pour l'établissement du scénario de base.

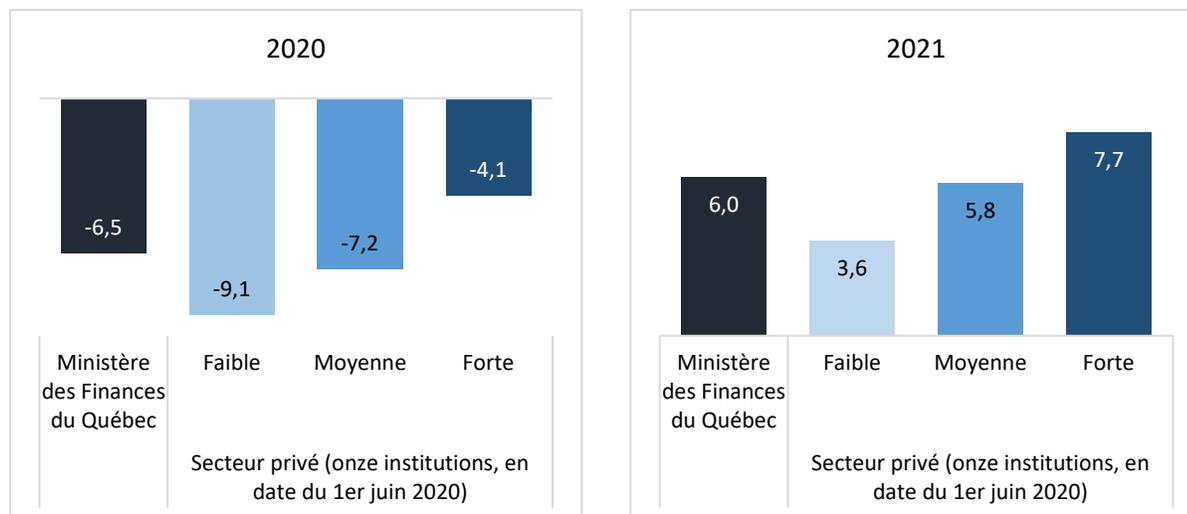
Le point de départ de l'analyse s'appuie sur les informations publiées le 19 juin 2020 par le ministre des Finances dans le *Portrait de la situation économique et financière 2020-2021*. L'horizon de l'analyse s'étend jusqu'à l'exercice 2029-2030, ce qui permet de mieux visualiser l'évolution des finances publiques si l'atteinte de l'équilibre budgétaire s'avère plus difficile que prévu et qu'il faut repousser la cible d'une année ou plus.

### 1.1 Hypothèses économiques

Les hypothèses économiques sont importantes dans le contexte d'une projection de moyen terme des équilibres financiers du gouvernement du Québec. L'effort se concentre essentiellement sur les projections du PIB nominal qui servent de base à la détermination de l'évolution de certaines sources de revenus. Par conséquent, des projections du PIB réel et du déflateur du PIB doivent être établies de manière à estimer les revenus autonomes du gouvernement.

Avant de discuter des prévisions économiques retenues, il est important de mentionner que le ministère a utilisé, dès le départ, une prévision plus optimiste que la moyenne des prévisions du secteur privé pour les années 2020 et 2021. Tout comme dans chacun des exercices budgétaires (budgets et mises à jour économiques), le ministère appuie généralement ses prévisions sur la moyenne des prévisions de plusieurs institutions du secteur privé. Dans le cas des prévisions retenues pour le PIB réel, elles sont, de l'avis même du ministère, un peu plus élevées que la moyenne du secteur privé. La figure 1 montre que le ministère a utilisé une prévision de chute du PIB réel de 6,5 % en 2020 alors que la baisse moyenne anticipée par le secteur privé est de 7,5 %. Pour 2021, inversement, le rebond prévu par le ministère est de 6,0 % alors que la moyenne du secteur privé table plutôt sur une hausse de 5,8 %. Par conséquent, le ministère est un peu plus optimiste que la moyenne du secteur privé, ce qui ne suppose pas d'emblée qu'il est dans l'erreur. Il faudra seulement rester attentif à cet élément tout au long de l'analyse de nos résultats.

Figure 1 Croissance économique prévue au Québec en 2020 et 2021



Source : Ministère des Finances du gouvernement du Québec. *Portrait de la situation économique et financière 2020-2021*, p. C.18

Pour respecter la situation à partir de laquelle le gouvernement amorce son objectif de retour à l'équilibre, ce sont les projections du ministère des Finances qui sont utilisées dans notre scénario de base pour les années 2020 et 2021. Toutefois, le ministère ne donne pas d'indication sur la croissance du PIB réel pour les années subséquentes. Généralement, le budget ou la mise à jour économique de l'automne présente un cadre financier sur un horizon de cinq ans, incluant des prévisions économiques sur la même période. Par ailleurs, si l'on réfère aux informations contenues dans le Budget 2020-2021 publié le 10 mars dernier, on remarque que le ministère présentait une croissance de 1,4 % du PIB réel et de 3,2 % pour le PIB nominal de 2022 à 2024. On peut donc en déduire que le ministère prévoyait alors à ce moment un retour à la croissance du PIB potentiel qu'il estimait à ce niveau.

Pour étendre les prévisions économiques jusqu'en 2029, il faut également tenir compte de la nouvelle réalité économique et financière du Québec, et ce, même si la pandémie ne devrait pas altérer de façon importante le potentiel de croissance de l'économie du Québec. C'est plutôt le chemin de retour vers ce potentiel qui pourrait être divergent selon les différents prévisionnistes. Le tableau 1 regroupe les plus récentes prévisions de croissance du PIB réel et nominal publiées par les principales institutions financières. Pour le PIB réel, ce sont les prévisions de Desjardins et de la Banque Laurentienne qui s'approchent le plus de celles présentées par le ministère des Finances pour 2020 et 2021. Pour ce qui est du PIB nominal, c'est celle de la Banque TD qui s'approche le plus des prévisions du ministère. Toutefois, comme la Banque TD ne présente pas de prévisions de long terme, il a été décidé de s'inspirer davantage des prévisions économiques de Desjardins publiées pour le long terme, pour établir celles de notre scénario de base.

Tableau 1 **Prévisions économiques des principales institutions financières – Québec - 2020 et 2021**

Institution	Date des prévisions		2020 (p)	2021 (p)
Desjardins	18 juin 2020	PIB réel	-6,6	6,1
		PIB nominal	-5,2	7,5
Banque Laurentienne	14 août 2020	PIB réel	-6,7	6,0
		PIB nominal	-5,3	7,2
Banque Nationale	août 2020	PIB réel	-8,0	5,5
		PIB nominal	-5,9	7,8
Banque Royale	10 juin 2020	PIB réel	-6,0	4,3
		PIB nominal	-3,4	5,2
Banque Scotia	4 août 2020	PIB réel	-6,7	5,2
		PIB nominal	-6,0	6,9
Banque TD	17 juin 2020	PIB réel	-6,3	5,3
		PIB nominal	-4,0	7,0
<b>Ministère des Finances</b>	<b>19 juin 2020</b>	<b>PIB réel</b>	<b>-6,5</b>	<b>6,0</b>
		<b>PIB nominal</b>	<b>-4,0</b>	<b>7,1</b>

Compilation : CFFP

Les prévisions économiques de long terme retenues pour notre scénario de base sont présentées au tableau 2. La croissance économique réelle aura tendance à diminuer graduellement pour retourner vers son potentiel alors que le déflateur du PIB aura tendance à remonter graduellement vers la cible de la Banque du Canada, cible d'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation, au fur et à mesure que l'activité économique reprendra du tonus.

Tableau 2 **Prévisions économiques du scénario de base – (2019-2029)**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024-2029
PIB réel	2,7 %	-6,6 %	6,0 %	2,1 %	1,8 %	1,5 %
Déflateur	1,6 %	2,7 %	1,0 %	1,5 %	1,7 %	2,0 %
PIB nominal	4,4 %	-4,0 %	7,1 %	3,6 %	3,5 %	3,5 %

Source : Ministère des Finances, *Portrait économique et financier 2020-2021*, Desjardins, *Études économiques* et CFFP

Selon une récente étude de la Chaire<sup>2</sup>, le PIB réel du Québec se situait au-dessus de son potentiel en 2019 et les pressions sur le marché du travail semblaient confirmer ce fait. La croissance économique réelle utilisée dans notre scénario de base permettrait au Québec de revenir à son potentiel en 2023 environ. Par la suite, le rythme de croissance de l'économie devrait s'aligner sur la croissance potentielle estimée de 1,5 % par année. D'ailleurs, une récente étude publiée par Desjardins<sup>3</sup> montre également que la croissance économique réelle du Québec devrait avoisiner 1,5 % par année au cours de la période 2020-2029.

<sup>2</sup> Godbout, Luc et Julie S. Gosselin. *Équilibre budgétaire et cycle économique : les surplus conjoncturels bien présents dans certaines provinces et au Québec*. Regard CFFP No R2019-08, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 2019, 12 p.

<sup>3</sup> VACHON, Hendrix. *La croissance économique potentielle du Québec se situe-t-elle toujours aux alentours de 1,5 % ?* Desjardins, *Études économiques*. Point de vue économique. 9 mars 2020. 7 pages.

## 1.2 Hypothèses budgétaires

Pour prévoir le surplus ou le déficit du gouvernement, il est bien sûr essentiel de déterminer l'évolution des revenus et des dépenses du gouvernement. Pour ce faire, une distinction des principales sources de revenus et de dépenses permet une plus grande flexibilité pour réaliser l'analyse. Également, étant donné que l'utilisation des sommes dédiées au Fonds des générations a récemment été proposée par certains intervenants comme étant une solution possible pour alléger le fardeau de la pandémie sur le budget de l'État, elles sont traitées séparément. Il sera ainsi possible d'analyser l'effet sur l'évolution des finances publiques, notamment sur le ratio d'endettement, de l'utilisation de ces sommes dédiées à d'autres fins que ce que prévoit actuellement la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (Loi-dette).

### REVENUS AUTONOMES

De manière générale, l'évolution prévue du PIB nominal est un bon indicateur de la croissance des revenus autonomes, excluant les entreprises du gouvernement, étant donné le lien qui existe entre les assiettes taxables et le PIB nominal. On comprend toutefois que les changements dans les perspectives économiques peuvent, selon leurs sources, influencer les assiettes taxables différemment. C'est donc une relation générale qui se confirme par une relation historique, mais qui ne se confirme pas nécessairement de manière rigoureuse toutes les années.

Les revenus autonomes ont été désagrégés en quatre segments :

- Les revenus des entreprises du gouvernement ;
- Les revenus dédiés au Fonds des générations (autres que les revenus de placement) ;
- Les revenus de placement du Fonds des générations ;
- Les revenus autonomes excluant les trois catégories précédentes.

Le tableau 3 présente l'évolution des revenus autonomes de notre scénario de base selon cette désagrégation.

Pour les revenus des entreprises du gouvernement, il a été supposé qu'ils reviendraient tout près de leur niveau d'avant pandémie au cours de l'exercice 2022-2023. Comme ils avaient atteint un sommet de 5 548 millions de dollars au cours de l'exercice 2018-2019<sup>4</sup>, la prévision a été établie à 5 550 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023. Pour l'exercice 2021-2022, il a été supposé que les revenus approcheraient ceux enregistrés au cours de l'exercice 2019-2020. Pour ce qui est des exercices subséquents, les revenus des entreprises du gouvernement suivraient l'évolution du PIB nominal.

---

<sup>4</sup> Ministère des Finances du gouvernement du Québec, *Statistiques budgétaires du Québec*. Mars 2020, Tableau 2.

Tableau 3 Évolution prévue des revenus autonomes du gouvernement du Québec (2019-2020 à 2029-2030)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2029- 2030
Revenus des entreprises du gouvernement	4 555	3 316	4 500	5 550	5 744	5 945	6 153	7 061
Revenus dédiés au Fdg	2 174	2 267	2 437	2 614	2 775	2 918	3 094	3 822
Revenus de placement du Fdg	432	300	573	724	891	1 074	1 274	2 270
Revenus autonomes excluant les autres catégories	85 225	79 771	85 435	88 510	91 608	94 815	98 133	112 610
<b>Total des revenus autonomes</b>	<b>92 386</b>	<b>85 654</b>	<b>92 945</b>	<b>97 398</b>	<b>101 018</b>	<b>104 752</b>	<b>108 654</b>	<b>125 764</b>

Source : Ministère des Finances du Québec, *Portrait économique et financier 2020-2021* et CFFP.

À l'exception des revenus de placement, les revenus du gouvernement qui sont dédiés au Fonds des générations<sup>5</sup> varient peu en fonction de la conjoncture économique. Les revenus de placement ont donc été isolés des autres sommes dédiées au Fonds des générations en utilisant la projection de moyen terme (2024-2025) présentée lors du dernier budget<sup>6</sup>. Toutefois, pour les exercices 2019-2020 et 2020-2021, le ministre a présenté une mise à jour des sommes versées au Fonds des générations. Les revenus de placement ont donc été ajustés en conséquence pour recréer les montants présentés dans le *Portrait économique et financier 2020-2021*. Pour les années subséquentes, les revenus de placement d'une année représentent 5 % de la valeur comptable du Fonds des générations au début de cette même année. La valeur comptable du Fonds des générations a aussi été ajustée en fonction de la dernière mise à jour pour les exercices 2019-2020 et 2020-2021.

En ce qui concerne les années subséquentes aux chiffres du budget présenté en mars, les projections réalisées dans une étude de la CFFP<sup>7</sup> sur l'évolution du Fonds des générations ont été mises à jour avec les plus récentes informations disponibles. Les projections des sommes dédiées au Fonds des générations ont donc été étendues avec une méthodologie quasi identique à celle utilisée dans le cahier de recherche de 2017. Elles supposent également qu'aucun retrait n'est effectué jusqu'en 2029-2030, même si les objectifs fixés par la Loi-dette sont établis pour le 31 mars 2026.

Pour terminer, tous les autres revenus autonomes du gouvernement évoluent au même rythme que le PIB nominal de l'exercice 2022-2023 jusqu'à l'exercice 2029-2030. Ceux-ci comprennent l'impôt des particuliers, la cotisation pour les services de santé, l'impôt des sociétés, l'impôt foncier scolaire, les taxes à la consommation, les droits et permis et les revenus divers.

<sup>5</sup> Les revenus dédiés au Fonds des générations comprennent, entre autres, les redevances hydrauliques d'Hydro-Québec et des producteurs privés, les revenus d'Hydro-Québec liés à l'indexation du prix du bloc patrimonial, une contribution additionnelle de 215 millions de dollars d'Hydro-Québec, les revenus miniers, un montant de 500 millions de dollars de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques, les biens non réclamés, les dons, legs et autres contributions reçus par le ministre des Finances ainsi que les revenus de placement du Fonds des générations.

<sup>6</sup> Ministère des Finances du gouvernement du Québec. *Votre avenir – Votre budget. Plan budgétaire. Budget 2020-2021*. Mars 2020, page G.21.

<sup>7</sup> St-Maurice, Yves et Luc Godbout, avec la collaboration de Suzie St-Cerny. *Le Fonds des générations – Où en sommes-nous*. Cahier de recherche n° 2017/09, novembre 2017, Université de Sherbrooke, Chaire en fiscalité et en finances publiques, 59 p.

## TRANSFERTS FÉDÉRAUX

La projection des transferts fédéraux ajoute une difficulté supplémentaire à l'exercice, car ils sont en grande partie liés à la performance l'économie canadienne. Compte tenu de l'incertitude entourant l'évolution de la pandémie, les prévisions économiques pour le Canada demeurent elles aussi sujettes à d'importantes révisions.

Les transferts fédéraux s'éclatent en quatre composantes :

- la péréquation ;
- les transferts canadiens pour la santé (TCS) ;
- les transferts canadiens pour les programmes sociaux (TCPS) ;
- les autres programmes.

Chacun de ces transferts évolue en fonction de différentes variables, mais pour la plupart, leur évolution est liée à celle du PIB nominal du Canada.

Tout comme pour le Québec, les projections économiques les plus récentes de quelques institutions financières ont été compilées. On remarque que les prévisions qui ont été publiées en juin s'éloignent davantage des prévisions du ministère des Finances du Canada alors que celles publiées en août s'en approchent un peu plus. Les prévisions du ministère des Finances du Canada ont toutefois été privilégiées pour 2020 et 2021, soit une chute de 6,3 % du PIB nominal pour 2020 suivie d'un rebond de 7,9 % en 2021. Pour les années subséquentes, un retour rapide vers le potentiel de croissance de l'économie canadienne de l'ordre de 3,8 % (en nominal) a été retenu. Cette croissance de moyen et long terme est compatible avec celle présentée par le ministère des Finances du Canada lors du dernier budget<sup>8</sup>, par le Directeur parlementaire du budget du Canada<sup>9</sup> ou encore par Desjardins dans ses plus récentes prévisions économiques<sup>10</sup>.

La croissance du PIB nominal n'est pas le seul élément qui influence les transferts aux provinces. Par exemple, dans le cas de la péréquation, celle-ci sert également à uniformiser la capacité fiscale par habitant de chacune des provinces. Sans entrer dans la mécanique technique de la péréquation, seules les provinces ayant une capacité fiscale inférieure à la moyenne des dix provinces, sur la base de cinq assiettes<sup>11</sup>, reçoivent un paiement de péréquation<sup>12</sup>.

---

<sup>8</sup> Ministère des finances du Canada. *Investir dans la classe moyenne. Le budget 2019*. 19 mars 2019. Page 329.

<sup>9</sup> Bureau du directeur parlementaire du budget. *Rapport sur la viabilité financière de 2020*. 27 février 2020. Données supplémentaires (.xlsx).

<sup>10</sup> Desjardins, Études économiques. *La reprise est en marche, mais la récupération sera graduelle*. Desjardins, Prévisions économiques et financières, 18 juin 2020. Page 16.

<sup>11</sup> Les cinq assiettes fiscales sont l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des sociétés, les taxes à la consommation, les impôts fonciers et les ressources naturelles.

<sup>12</sup> En 2020-2021, cinq provinces recevront de la péréquation soit : le Québec, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.

Tableau 4 **Prévisions économiques des principales institutions financières – Canada - 2020 et 2021**

Institution	Date des prévisions		2020 (p)	2021 (p)
Desjardins	18 juin 2020	PIB réel	-5,9	5,2
		PIB nominal	-5,0	6,5
Banque Laurentienne	14 août 2020	PIB réel	-6,8	6,2
		PIB nominal	-6,6	7,7
Banque Nationale	Août 2020	PIB réel	-7,1	4,9
		PIB nominal	-6,0	7,2
Banque Royale	10 juin 2020	PIB réel	-5,9	4,2
		PIB nominal	-5,4	6,0
Banque Scotia	4 août 2020	PIB réel	-6,6	5,4
		PIB nominal	-6,3	7,3
Banque TD	17 juin 2020	PIB réel	-6,1	5,2
		PIB nominal	-4,9	7,0
<b>Ministère des Finances du Canada</b>	<b>8 juillet 2020</b>	<b>PIB réel</b>	<b>-6,8</b>	<b>5,5</b>
		<b>PIB nominal</b>	<b>-6,3</b>	<b>7,9</b>

Compilation CFFP

L'enveloppe disponible pour la péréquation est déterminée par le gouvernement du Canada sur la base de la moyenne des taux de croissance du PIB nominal du Canada pour l'année civile se terminant au cours de l'exercice en cause et pour les deux années civiles précédentes. Par conséquent, compte tenu de la baisse prévue de 6,3 % du PIB nominal en 2020, on aurait pu croire à un fort ralentissement de la croissance de la péréquation pour 2020. Or, selon le *Portrait économique et budgétaire 2020* présenté le 8 juillet dernier par le gouvernement du Canada, on constate que l'enveloppe de la péréquation ne sera pas affectée par les fortes variations du PIB nominal en 2020. Les dépenses de péréquation passeraient de 19,8 milliards de dollars pour l'exercice 2019-2020 à 20,6 milliards de dollars pour l'exercice 2020-2021, soit une croissance de 4,0 %<sup>13</sup>. Dans la réalité, les paiements de péréquation aux provinces pour ces années avaient déjà été fixés par le ministre des Finances du Canada en décembre 2019 et indiqués dans une lettre transmise aux ministres des Finances des provinces. Ces chiffres ne sont pas sujets à révision.

Les transferts pour la santé pourraient subir une impulsion positive dans le futur, notamment à cause de la méthode de calcul utilisée. Depuis 2017, le Transfert canadien en matière de santé, est obtenu en majorant le montant du transfert de l'année précédente par le plus élevé de 3 % ou de la moyenne des taux de croissance annuels du PIB nominal du Canada pour l'année civile se terminant au cours de l'exercice en cause et pour les deux années civiles précédentes. Par conséquent, les fortes variations à la baisse du PIB nominal sont protégées par la croissance minimale de 3 % alors que les fortes variations à la hausse du PIB nominal lors de la reprise vont affecter positivement la croissance des transferts pour la santé.

En ce qui concerne les transferts pour les programmes sociaux, l'enveloppe fédérale augmente de 3 % par année. La distribution est ensuite réalisée sur une base par habitant. Par conséquent, la croissance de ces transferts par habitant est légèrement inférieure à 3 % au Québec, car la part de la population du Québec dans le Canada a tendance à diminuer dans le temps.

<sup>13</sup> Ministère des Finances du Canada. *Portrait économique et budgétaire 2020*. 8 juillet 2020. Annexe 2. Tableau A2.6 Perspectives concernant les charges, p. 138.

Quant aux autres programmes, ils découlent d'ententes bilatérales. Le scénario de base considère qu'ils évoluent aussi selon la moyenne des taux de croissance du PIB nominal de l'année en cours et des deux années précédentes, le tout ajusté par le poids démographique du Québec dans le Canada.

Avant de fixer l'ensemble de nos projections de long terme pour les transferts fédéraux, il est essentiel de tenir compte des transferts attendus pour l'exercice 2020-2021. Dans le cadre de la pandémie, le gouvernement fédéral a annoncé le 5 juin 2020 un soutien accru aux provinces et aux territoires de l'ordre de 14 milliards de dollars. De cette somme, le gouvernement du Québec a estimé sa part minimale à 2,9 milliards de dollars<sup>14</sup> auquel il faut aussi ajouter 1 milliard de dollars pour des compensations exceptionnelles et non récurrentes liées à la pandémie<sup>15</sup>. De plus, le gouvernement du Canada a annoncé le 16 juillet 2020, une bonification de 5 milliards de dollars du soutien accru aux provinces et aux territoires qui passe ainsi de 14 à 19 milliards de dollars. En gardant grosso modo les mêmes proportions, ce serait environ un milliard supplémentaire que le gouvernement du Québec devrait recevoir, montant qui n'était pas prévu dans le *Portrait* du gouvernement du Québec. Il faut donc y apporter une correction. Finalement, il faut aussi ajouter un transfert supplémentaire de 432 millions de dollars, annoncé le 26 août 2020 par le gouvernement fédéral, dans le cadre du soutien pour une rentrée scolaire sécuritaire. Le tableau 5 présente donc les projections des transferts fédéraux.

Tableau 5 **Projections des transferts fédéraux du Québec (2019-2020 à 2029-2030)**

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2029- 2030
Transferts avant soutien accru aux provinces	25 158	25 881	26 311	26 761	27 971	28 881	29 821	33 913
Var. en %	8,8	2,9	1,7	1,7	4,5	3,3	3,3	3,3
Soutien accru du 5 juin et autres transferts non récurrents		3 900						
Soutien accru 16 juillet		1 000						
Soutien Rentrée scolaire		432						
Projections des transferts fédéraux	25 158	31 213	26 311	26 761	27 971	28 881	29 821	33 913
Var. en %	8,8	24,1	-15,7	1,7	4,5	3,3	3,3	3,3

Sources Ministère des Finances et CFFP

Le tableau 6 compare la projection des transferts fédéraux avec les montants que le ministre avait indiqués dans son budget de mars 2020. Jusqu'en 2022-2023, les écarts entre les deux projections sont relativement faibles, exception faite de l'exercice 2020-2021 où des transferts non récurrents ont été mis en place pour contrer les effets de la pandémie. Toutefois, les écarts sont plus significatifs pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025. Cela découle en partie de la méthode de calcul des transferts en santé. Soulignons que nos estimations tiennent pour acquis que la capacité fiscale de l'ensemble des provinces demeure la même au fil des années. Il est possible que les conséquences majeures de la pandémie et de la chute abrupte du prix du pétrole sur l'économie de provinces comme Terre-Neuve-et-Labrador ou la Saskatchewan rendent ces provinces admissibles au paiement de péréquation et diminuent ainsi la part relative du Québec. Par conséquent, il faut garder un œil critique par rapport aux estimations des transferts fédéraux que pourrait recevoir le Québec, surtout après 2022. Également, de nouvelles consultations sur la formule de calcul de la péréquation devraient être entamées bientôt étant donné

<sup>14</sup> Idem 1. Page D.5.

<sup>15</sup> Il s'agit notamment de la contribution fédérale pour le programme de soutien aux travailleurs essentiels (Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE) (au Québec).

que la péréquation fait l'objet d'un examen tous les 5 ans et que le dernier renouvellement date de juin 2018, pour les années financières 2019-2020 à 2023-2024.

Tableau 6 **Écarts d'estimation des transferts fédéraux du Québec – pré et post-COVID – (2019-2020 à 2024-2025)**

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Transferts pré-COVID estimés par le ministère des Finances, Budget 2020-2021	25 097	25 692	26 293	26 529	26 598	26 808
Transferts post-COVID estimés par CFFP	25 158	31 213	26 311	26 761	27 971	28 881
Écarts constatés	61	5 521	18	232	1 373	2 073

Sources : Ministère des Finances et CFFP

### DÉPENSES DE PORTEFEUILLE

Les dépenses de portefeuille constituent l'ensemble de toutes les dépenses du gouvernement, à l'exception du service de la dette. Pour l'exercice 2020-2021, les chiffres présentés par le ministère des Finances dans le *Portrait économique et financier* du 19 juin dernier ont été reproduits. Ces derniers prennent en considération une dépense extraordinaire de 6,3 milliards de dollars occasionnée par la pandémie. De ce montant, il a été estimé qu'environ un milliard de dollars serait récurrent et s'ajouterait aux dépenses de portefeuille déjà prévues au dernier budget de mars 2020. Ce milliard de dollars représente approximativement les sommes qui ont été libérées pour reconnaître les efforts supplémentaires des travailleurs de la santé.

Dans les faits, pour conserver les mêmes services à la population, les dépenses de portefeuille devraient retrouver le même niveau que ce qui était prévu lors du dernier budget, soit avant la pandémie, pour l'exercice 2021-2022. C'est donc l'hypothèse qui a été retenue tout en considérant qu'une somme récurrente d'un milliard de dollars devait s'ajouter pour l'exercice 2021-2022. Par la suite, la croissance des dépenses de portefeuille inscrites au budget 2020-2021 a été reproduite pour la projection jusqu'en 2024-2025. Pour les exercices subséquents, la croissance prévue au budget pour l'exercice 2024-2025, soit 2,7 %, a été prolongée jusqu'à l'exercice 2029-2030. Le tableau 7 montre les résultats de la projection des dépenses de portefeuille.

Tableau 7 **Évolution prévue des dépenses de portefeuille (2019-2020 à 2029-2030)**

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2029-2030
Dépenses de portefeuille	103 724	115 504	114 617	117 865	121 435	124 753	128 121	142 528
Var %	6,1	11,4	-0,8	2,8	3,0	2,7	2,7	2,7

Sources : Ministère des Finances du Québec, Portrait économique et financier 2020-2021, Budget 2020-2021 et CFFP.

**SERVICE DE LA DETTE**

Le service de la dette évolue en fonction du taux d'intérêt implicite sur la dette portant intérêt. La dette portant intérêt se calcule au moyen de la dette brute à laquelle on ajoute la valeur comptable du Fonds des générations. La dette brute varie en fonction du déficit (surplus) et des changements dans les placements, prêts et avances réalisés par le gouvernement, les immobilisations nettes et différents autres facteurs lesquels représentent annuellement un montant équivalent à environ 1,4 % du PIB. L'évolution prévue du service de la dette est présentée au tableau 8.

Tableau 8 **Évolution prévue du service de la dette (2019-2020 à 2029-2030)**

	<b>2019- 2020</b>	<b>2020- 2021</b>	<b>2021- 2022</b>	<b>2022- 2023</b>	<b>2023- 2024</b>	<b>2024- 2025</b>	<b>2025- 2026</b>	<b>2029- 2030</b>
Service de la dette	7 648	8 304	8 462	8 708	8 897	9 044	9 147	11 278

Sources : Ministère des Finances du Québec, Portrait économique et financier 2020-2021, Budget 2020-2021 et CFFP.

## 2. RÉSULTATS DU SCÉNARIO DE BASE ET DES SIMULATIONS

Les hypothèses économiques et budgétaires exposées jusqu'ici permettent de définir un point de départ pour la recherche d'un scénario de retour à l'équilibre. Combinées aux informations rendues publiques par le ministre des Finances sur les équilibres financiers pour l'exercice 2020-2021, elles permettent de projeter les revenus et les dépenses du gouvernement pour les dix prochaines années. Une fois les résultats de notre scénario de base présentés, divers scénarios alternatifs sont exposés.

### 2.1 Scénario de base

L'analyse se concentre surtout sur les cinq prochaines années qui représentent l'horizon de retour à l'équilibre budgétaire indiqué par le ministre des Finances dans ses communications en marge de la présentation de son *Portrait de la situation économique et financière 2020-2021*. Ce scénario de base permet également de voir si les contraintes exigées par la Loi sur l'équilibre budgétaire (Loi-ÉB) peuvent être respectées (voir encadré 1).

Le tableau 9 présente les résultats obtenus de la projection de notre scénario de base. À la lumière de ces résultats, il apparaît que les hypothèses retenues pour créer le scénario de base ne permettent pas de rétablir l'équilibre budgétaire sur un horizon de cinq ans sans qu'aucune action ne soit entreprise du côté des revenus ou des dépenses.

Tableau 9 **Projections de long terme des équilibres financiers du gouvernement du Québec – Scénario de base (2019-2020 à 2029-2030)**

	2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029	2029 - 2030
<b>REVENUS</b>											
Revenus autonomes	92 386	85 654	92 945	97 398	101 018	104 752	108 654	112 698	116 896	121 249	125 764
Transferts fédéraux	25 158	31 213	26 311	26 761	27 971	28 881	29 821	30 793	31 798	32 837	33 913
<b>Total des revenus</b>	<b>117 544</b>	<b>116 867</b>	<b>119 256</b>	<b>124 159</b>	<b>128 989</b>	<b>133 632</b>	<b>138 475</b>	<b>143 491</b>	<b>148 694</b>	<b>154 087</b>	<b>159 676</b>
<b>DÉPENSES</b>											
Dépenses de portefeuille	103 724	115 504	114 617	117 865	121 435	124 753	128 121	131 580	135 133	138 781	142 528
Service de la dette	7 648	8 304	8 462	8 708	8 897	9 044	9 147	9 642	10 286	10 940	11 278
<b>Total des dépenses</b>	<b>111 372</b>	<b>123 808</b>	<b>123 079</b>	<b>126 573</b>	<b>130 331</b>	<b>133 796</b>	<b>137 268</b>	<b>141 223</b>	<b>145 419</b>	<b>149 721</b>	<b>153 807</b>
Perte estimée sur inv. dans Cseries	-603	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques économiques et mesures de soutien et de relance	0	-4 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>5 569</b>	<b>-10 941</b>	<b>-3 823</b>	<b>-2 414</b>	<b>-1 342</b>	<b>-164</b>	<b>1 207</b>	<b>2 269</b>	<b>3 275</b>	<b>4 366</b>	<b>5 869</b>
<b>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>											
Versement au Fonds des générations	-2 606	-2 567	-3 010	-3 338	-3 666	-3 992	-4 368	-4 762	-5 182	-5 625	-6 092
Utilisation réserve de stabilisation	0	13 508	1 432	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE</b>	<b>2 963</b>	<b>0</b>	<b>-5 402</b>	<b>-5 752</b>	<b>-5 008</b>	<b>-4 156</b>	<b>-3 160</b>	<b>-2 493</b>	<b>-1 907</b>	<b>-1 260</b>	<b>-223</b>
<b>DETTE</b>											
Dettes brute en % du PIB	43,4%	50,0%	48,9%	49,1%	49,1%	48,9%	48,4%	47,8%	47,0%	46,1%	45,0%
Dettes déficits cumulés en % du PIB	20,7%	24,0%	23,2%	22,9%	22,4%	21,7%	20,7%	19,6%	18,4%	17,1%	15,5%

Source : CFFP

Ainsi, le déficit, tel que défini dans la Loi-ÉB, soit après les versements au Fonds des générations, n'arrive pas à se résorber mécaniquement par la simple reprise économique après cinq ans ; le solde budgétaire demeure toujours déficitaire de 3 160 millions de dollars en 2025-2026. Même sur l'horizon 2029-2030, le solde reste modestement déficitaire. Toutefois, même si cette notion ne respecte pas la Loi-ÉB, il convient de souligner que le gouvernement parvient à retrouver l'équilibre, avant les versements au Fonds des générations, au cours de l'exercice 2025-2026.

De la même manière, les deux ratios de la dette inscrits dans la Loi-dette, soit la dette brute et la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB, diminueraient respectivement à 48,4 % et 20,7 % au 31 mars 2026. Ces résultats sont supérieurs aux objectifs de la Loi-dette, qui exige un ratio de la dette brute au PIB de 45 % et un ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB de 17 % pour le 31 mars 2026.

### ENCADRÉ 1 LES CONTRAINTES DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE QUAND UN DÉFICIT APPARAÎT

La Loi-ÉB a pour objectif d'équilibrer le budget du gouvernement (art. 1). Ainsi, le gouvernement ne peut encourir aucun déficit budgétaire (art. 6).

Si un déficit de moins de 1 milliard de dollars est constaté pour une année financière, le gouvernement doit réaliser un excédent égal à ce dépassement au cours de l'année financière subséquente (art. 8), donc « rembourser ».

Le gouvernement peut encourir des déficits pour plus d'une année financière s'il prévoit, lors d'un discours sur le budget et avant l'application d'un plan financier de résorption, un dépassement d'au moins 1 milliard de dollars, en raison des circonstances suivantes (art. 10) :

- Une catastrophe ayant un impact majeur sur les revenus ou les dépenses ;
- Une détérioration importante des conditions économiques ;
- Une modification dans les programmes de transferts fédéraux aux provinces qui les réduirait de façon substantielle

Dans ces cas, le ministre des Finances doit, à l'occasion du discours sur le budget prononcé pour la 1<sup>re</sup> année (art. 11) :

- Faire rapport à l'Assemblée nationale sur les circonstances qui justifient de se prévaloir de l'art. 10 ;
- Présenter un plan financier permettant de résorber ces déficits au cours d'une période maximale de 5 ans ;
- Appliquer des mesures de résorption du déficit, d'au moins 1 milliard de dollars, au cours de l'année financière visée par ce budget ;
- Résorber au moins 75 % de ces dépassements durant les quatre premières années.

Le gouvernement peut encourir de nouveaux déficits (+ élevés) pendant l'application de son plan de résorption (art. 12 et 13), mais :

- S'ils sont inférieurs à 1 milliard de dollars, le gouvernement doit, afin de résorber ce dépassement, atteindre l'objectif budgétaire prévu pour l'année financière subséquente, ajusté du montant de ce dépassement ;
- S'ils sont supérieurs à 1 milliard de dollars, et si, durant cette période, les circonstances visées à l'art. 10 s'appliquent de nouveau, le gouvernement devra reprendre le processus décrit à l'art. 11.

La Loi-ÉB prévoit qu'une réserve de stabilisation est établie afin de faciliter la planification budgétaire pluriannuelle du gouvernement et que les excédents y sont affectés. Cette réserve de stabilisation est affectée au maintien de l'équilibre budgétaire ; son solde est diminué du montant nécessaire à l'atteinte de cet équilibre (art. 5.1 à 5.5).

- Précision : cette réserve n'est rien d'autre que la comptabilisation des surplus des années passées afin de faciliter l'atteinte de l'équilibre, au sens de la Loi-ÉB, lors de déficits futurs. Elle n'est pas composée de liquidités excédentaires. En d'autres mots, elle ne constitue pas de l'argent en banque.

Note : Il faut distinguer l'article 8 qui indique qu'il faut *rembourser* le déficit l'année suivante de l'article 11 qui demande plutôt de *résorber* le déficit en 5 ans.

La première conclusion qui ressort de notre scénario de base est que le retour à l'équilibre en cinq ans, sans une action précise qui entraînerait une augmentation des revenus autonomes ou une diminution de la croissance des dépenses pouvant affecter l'offre de services à la population, sera un exercice difficile à réaliser. Non seulement le scénario de base ne permet pas de respecter le retour au budget équilibré prescrit par la Loi-ÉB, mais il ne permet pas non plus d'atteindre les objectifs de la Loi-dette.

En revanche, il est pertinent et essentiel de réaliser quelques simulations pour identifier par quels moyens il serait possible de s'approcher de l'objectif de l'équilibre budgétaire et quelles seraient les conditions à respecter pour y parvenir. Une fois cela fait, il faut également s'assurer que la façon de faire soit acceptable pour tous.

## 2.2 Simulations

Dans cette section, certaines simulations sont réalisées en modifiant les hypothèses de notre scénario de base sur les principales variables influençant les équilibres financiers du gouvernement du Québec. Le but de cet exercice est d'identifier les effets de ces changements sur l'horizon pour retrouver l'équilibre budgétaire et sur les contraintes exigées par la Loi-ÉB ou par la Loi-dette.

D'entrée de jeu, il faut prendre ces simulations comme un exercice exposant la sensibilité des hypothèses et non pas comme des recommandations du présent rapport. Aussi, pour alléger le rapport, seuls les résultats sur le déficit avant et après les versements au Fonds des générations et sur les deux ratios de dette au PIB sont présentés pour chacune des simulations. Toutefois, les résultats détaillés des simulations peuvent être consultés aux annexes.

### 2.2.1 La croissance économique

La croissance économique mesurée par le changement dans le PIB nominal a une influence directe sur l'évolution des revenus autonomes du gouvernement. L'objectif avoué du ministre des Finances est d'atteindre une croissance du PIB réel de 2 % par année à moyen terme. Quels effets auraient l'atteinte de cet objectif sur le retour à l'équilibre des finances publiques ?

Le tableau 10 montre les résultats obtenus de la simulation d'une croissance économique réelle de 2 %. En supposant 2 % d'inflation, une croissance du PIB nominal de 4 % est appliquée à partir de l'exercice 2023-2024. Selon cette hypothèse, le gouvernement parvient à dégager des surplus avant les versements au Fonds des générations dès l'exercice 2024-2025. Quant au solde budgétaire après le versement au Fonds des générations, il ne devient positif qu'au cours de l'exercice 2027-2028, atteignant près d'un milliard de dollars. Ainsi, malgré une croissance économique en termes réels supérieure de 0,5 % à ce qui est prévu par la plupart des économistes du secteur privé, le budget ne serait toujours pas équilibré en 2025-2026 tel que l'exige la Loi-ÉB.

L'objectif du retour à l'équilibre budgétaire en cinq ans ne peut donc pas être atteint uniquement en misant sur une croissance économique plus forte que celle du scénario de base (qui est de 1,5 %). Le tableau 10 met également en relief que les cibles de la Loi-dette ne sont pas respectées pour le 31 mars 2026. Le ratio de la dette brute/PIB atteint 47,2 % et celui du déficit représentant les déficits cumulés/PIB est de 19,9 %.

Tableau 10 **Projections de long terme des équilibres financiers du gouvernement du Québec – Croissance du PIB réel à 2 % à partir de l'exercice 2023-2024. (2021-2022 à 2029-2030)**

	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029	2029 - 2030
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	-3 823	-2 414	-872	827	2 770	4 462	6 165	8 022	10 358
Versement au Fonds des générations	-3 010	-3 338	-3 666	-3 992	-4 368	-4 762	-5 182	-5 625	-6 092
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE SELON LA LÉB</b>	<b>-5 402</b>	<b>-5 752</b>	<b>-4 538</b>	<b>-3 165</b>	<b>-1 598</b>	<b>-300</b>	<b>983</b>	<b>2 396</b>	<b>4 266</b>
Dettes brute en % du PIB	48,9%	49,1%	48,8%	48,2%	47,2%	46,0%	44,6%	43,0%	41,1%
Dettes déficits cumulés en % du PIB	23,2%	22,9%	22,2%	21,2%	19,9%	18,3%	16,6%	14,7%	12,5%

Source : CFFP

Des réflexions additionnelles en regard de ce scénario de croissance économique potentielle du PIB réel de 2 % doivent être soulignées. Pour atteindre cette croissance économique plus forte, le gouvernement devra tabler sur une augmentation importante de la productivité. Pour l'instant, le ministre des Finances affirme que les gestes posés lors des précédents budgets porteront fruit. En effet, lors du portrait présenté le 19 juin dernier, le ministre n'indique pas si de nouveaux investissements seront nécessaires pour atteindre cet objectif. Si c'était le cas, il faudrait ajouter ces coûts aux dépenses de portefeuille, ce qui aurait assurément des effets négatifs sur le solde budgétaire obtenu avec la présente simulation. Or, un élément qui donne l'impression que d'autres investissements ou mesures de stimulation pourraient être nécessaires pour atteindre cet objectif est que la croissance prévue du PIB réel à moyen terme présentée lors du dernier Budget (mars 2020) n'était que de 1,4 %, loin du 2 %. Pourtant, les mesures visant à augmenter la productivité étaient déjà annoncées. Enfin, un autre élément dont il faudrait tenir compte est que les paiements de péréquation pourraient être affectés à la baisse advenant une croissance économique plus forte qui réduirait alors l'écart de capacité fiscale du Québec avec celle de la moyenne des dix provinces.

Comme les visées du ministre des Finances auront beaucoup de difficultés à être rencontrées, même avec une croissance économique plus forte, il risque de ne pas avoir d'autres choix que d'augmenter le fardeau fiscal, restreindre la croissance des dépenses publiques ou faire une combinaison des deux pour respecter les exigences de la Loi-ÉB en vue de retourner à l'équilibre pour l'exercice 2025-2026. Les simulations suivantes visent donc à mesurer l'ampleur des efforts qui devront être consentis pour y parvenir.

### 2.2.2 Les revenus

En vue de respecter la Loi-ÉB, les moyens dont dispose le gouvernement pour équilibrer son budget ne sont pas multiples. Il peut travailler à augmenter ses revenus ou à diminuer ses dépenses. Sa flexibilité ou sa liberté d'action réside davantage dans la manière de le faire.

Il est possible de calculer les revenus supplémentaires nécessaires, à partir de l'exercice 2022-2023, pour retrouver l'équilibre budgétaire au cours de l'exercice 2025-2026, après les versements au Fonds des générations, et ainsi respecter la Loi-ÉB. En considérant notre scénario de base, il faudrait une augmentation récurrente des revenus autonomes de 2 606 millions de dollars au cours de l'exercice 2022-2023 pour obtenir l'équilibre budgétaire en 2025-2026. Ce montant suppose que les revenus autonomes du gouvernement seraient 2,7 % supérieurs à ceux de notre scénario de base pour l'exercice 2022-2023.

Que le gouvernement recoure aux impôts sur le revenu ou aux taxes à la consommation, il s'agirait d'une hausse significative pour permettre un équilibre des finances publiques dans 5 ans. À titre de comparaison, une hausse d'un point de pourcentage de chacun des quatre taux du barème d'imposition sur le revenu génère un effet total

de 1,55 milliard de dollars après prise en compte des effets secondaire et comportemental. De la même manière, une hausse de 1 point de pourcentage de la TVQ génère environ 1,65 milliard de dollars en revenu brut supplémentaire pour le gouvernement<sup>16</sup>. Toutefois, d'un point de vue économique, on sait qu'une augmentation des taxes à la consommation est moins dommageable qu'un accroissement de l'imposition des revenus du travail, tout comme on sait que l'écart de fardeau fiscal avec l'Ontario, notre principal partenaire économique canadien, est beaucoup plus important à l'impôt sur le revenu qu'à la taxe de vente au détail.

Dans le cas où le gouvernement déciderait d'augmenter ses revenus fiscaux, il devrait regarder davantage du côté de la taxe de vente du Québec (TVQ). Une autre option possible à ne pas négliger, comme indiqué dans une autre analyse de la CFFP intitulée *Examen des dépenses fiscales du Québec dans le contexte post-pandémie* (voir encadré 2), consisterait à procéder à une révision des dépenses fiscales. Une telle révision constitue une analyse d'opportunité permettant de dégager des sommes pouvant initialement être utilisées pour financer des initiatives dans le cadre de la relance économique, et subséquemment mise à contribution pour le rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Le tableau 11 montre les effets, sur le solde budgétaire, de l'augmentation des revenus autonomes d'un montant de 2 606 millions de dollars au cours de l'exercice 2022-2023. Comme le surplus budgétaire s'accroît à partir de l'exercice 2026-2027, le gouvernement pourrait, s'il le souhaite, diminuer graduellement la hausse de la charge fiscale qu'il aura imposée aux contribuables pour établir l'équilibre budgétaire. On constate aussi que les cibles de réduction de la dette inscrites dans la Loi-dette ne seront pas non plus atteintes ici ; le ratio de la dette brute/PIB atteindra 46,3 % au 31 mars 2026 et celui de la dette représentant les déficits cumulés/PIB sera de 18,6 %.

Tableau 11 **Augmentation des revenus autonomes de 2 606 millions de dollars à partir de l'exercice 2022-2023 (2021-2022 à 2029-2030)**

	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029	2029 - 2030
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	-3 823	191	1 444	2 808	4 368	5 639	6 876	8 216	9 966
Versement au Fonds des générations	-3 010	-3 338	-3 666	-3 992	-4 368	-4 762	-5 182	-5 625	-6 092
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE SELON LA LÉB</b>	<b>-5 402</b>	<b>-3 146</b>	<b>-2 221</b>	<b>-1 184</b>	<b>0</b>	<b>877</b>	<b>1 694</b>	<b>2 591</b>	<b>3 874</b>
Dette brute en % du PIB	48,9%	48,6%	48,1%	47,3%	46,3%	45,1%	43,8%	42,4%	40,7%
Dette déficits cumulés en % du PIB	23,2%	22,4%	21,4%	20,1%	18,6%	17,0%	15,2%	13,3%	11,3%

Source : CFFP

Dans le cas où la croissance économique réelle atteindrait 2 % par année à partir 2023, il est clair que le besoin de revenus supplémentaires serait moindre. Dans ce cas, c'est un montant 1 300 millions de dollars à partir de l'exercice 2022-2023 qui serait nécessaire pour équilibrer le budget sur l'horizon de cinq ans, plutôt que 2 606 millions de dollars déterminés précédemment. Le tableau 12 montre le résultat de cette simulation.

<sup>16</sup> Source : Simulateur fiscal de la Chaire en fiscalité et en finances publiques. En ligne : < <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/simulateur-fiscal-quebec/> >.

## ENCADRÉ 2 UN EXAMEN DES DÉPENSES FISCALES

Dans le cadre de la consultation de la communauté universitaire au sujet des actions à privilégier pour la relance (lettre du ministre des Finances du 1<sup>er</sup> juin 2020) la CFFP a également préparé une analyse intitulée *Examen des dépenses fiscales du Québec dans le contexte post-pandémie*<sup>17</sup>.

L'analyse vise à trouver des façons de dégager des sommes à utiliser initialement dans le cadre de la relance économique, mais qui pourraient subséquemment être mises à contribution pour le rétablissement de l'équilibre budgétaire. L'approche privilégiée a consisté à faire un examen détaillé des dépenses fiscales reliées au régime d'imposition du Québec en utilisant essentiellement la méthodologie développée par la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise. D'autres critères d'analyse spécifiques au contexte actuel ont été également considérés. Une analyse complémentaire visant à poser une « loupe » de croissance économique durable sur certaines dépenses fiscales est également incluse.

Bien que l'élimination de certaines dépenses fiscales ou la modification de leurs paramètres entraîneraient inévitablement une hausse individuelle de la charge fiscale pour les contribuables qui en bénéficient, cette conséquence se distingue néanmoins d'une hausse d'impôt ou de taxes générale puisqu'elle cible des mesures fiscales offrant un traitement préférentiel particulier accordé par le régime d'imposition.

L'examen des dépenses fiscales proprement dit est divisé en trois parties : deux touchant des mesures fiscales que le gouvernement du Québec peut modifier sans égard à la position adoptée au fédéral (en lien avec le régime d'imposition des particuliers puis avec le régime d'imposition des sociétés) et l'autre touchant des mesures dont la révision, pour être pleinement efficace, doit être coordonnée avec le gouvernement fédéral.

Sans discuter de l'ensemble des résultats, l'examen montre qu'une révision de certaines mesures est possible et justifiable dans le contexte actuel et que certaines actions temporaires pourraient être entreprises pour dégager des sommes. À titre illustratif, décider de ne pas indexer le barème d'imposition et le montant personnel de base pendant 3 ans dégagerait 199 millions de dollars la première année, mais l'effet sur la troisième année dépasserait le milliard de dollars. Autre exemple : si le Québec décidait d'engager des discussions avec le fédéral en ce qui concerne le taux d'inclusion du gain en capital (particuliers et sociétés) pour le faire passer de 50 % à 75 % et qu'une harmonisation était possible, les sommes dégagées au Québec dépasseraient également le milliard de dollars.

Force est de constater que même si l'exercice peut être ardu et que les arguments doivent être convaincants pour que des changements soient largement adoptés ou acceptés, il en vaut assurément la peine, surtout si l'analyse révèle une meilleure opportunité des sommes déployées ou qu'elles contribuent simplement au rétablissement de l'équilibre budgétaire sans une réduction des services à la population.

<sup>17</sup> Document préparé en réponse à la consultation de la communauté universitaire au sujet des actions à privilégier pour la relance (lettre du ministre des Finances du 1<sup>er</sup> juin 2020). Tommy Gagné-Dubé, Michaël Robert-Angers et Luc Godbout. *Examen des dépenses fiscales du Québec dans le contexte post-pandémie*, Université de Sherbrooke, Chaire en fiscalité et en finances publiques, Cahier de recherche 2020-14, sept 2020 En ligne : < <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/examen-des-depenses-fiscales-du-quebec-dans-le-contexte-post-pandemie/> >.

Tableau 12 **Augmentation des revenus autonomes de 1 300 millions de dollars à partir de l'exercice 2022-2023 et croissance du PIB réel de 2 % à partir de 2023 (2021-2022 à 2029-2030)**

	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029	2029 - 2030
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	-3 823	-1 115	524	2 322	4 368	6 174	8 001	9 993	12 464
Versement au Fonds des générations	-3 010	-3 338	-3 666	-3 992	-4 368	-4 762	-5 182	-5 625	-6 092
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE SELON LA LÉB</b>	<b>-5 402</b>	<b>-4 452</b>	<b>-3 141</b>	<b>-1 670</b>	<b>0</b>	<b>1 412</b>	<b>2 819</b>	<b>4 367</b>	<b>6 372</b>
Dettes brute en % du PIB	48,9%	48,9%	48,3%	47,4%	46,2%	44,7%	43,0%	41,2%	39,1%
Dettes déficits cumulés en % du PIB	23,2%	22,7%	21,7%	20,4%	18,8%	17,0%	15,0%	12,8%	10,4%

Source : CFFP

### 3.2.3 Les dépenses

Une autre option pour le gouvernement pour rétablir l'équilibre budgétaire est de ralentir le rythme de croissance de ses dépenses. Le scénario de base indique une croissance des dépenses de portefeuille de 2,8 % au cours de l'exercice 2022-2023 et de 3,0 % pour l'exercice 2023-2024. Par la suite, cette croissance demeure fixe à 2,7 %. Limiter la croissance des dépenses de portefeuille à environ 2,2 % à partir de l'exercice 2022-2023 permettrait d'enregistrer un solde budgétaire nul au cours de l'exercice 2025-2026, après le versement au Fonds des générations, et ainsi respecter la Loi-ÉB.

Tableau 13 **Hausse des dépenses de portefeuille limitée à 2,2 % par année à partir de l'exercice 2022-2023 jusqu'à l'exercice 2025-2026 (2021-2022 à 2029-2030)**

	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029	2029 - 2030
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	-3 823	-1 705	364	2 264	4 368	5 617	6 828	8 140	9 864
Versement au Fonds des générations	-3 010	-3 338	-3 666	-3 992	-4 368	-4 762	-5 182	-5 625	-6 092
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE SELON LA LÉB</b>	<b>-5 402</b>	<b>-5 043</b>	<b>-3 301</b>	<b>-1 728</b>	<b>0</b>	<b>855</b>	<b>1 646</b>	<b>2 515</b>	<b>3 771</b>
Dettes brute en % du PIB	48,9%	49,0%	48,7%	48,0%	46,9%	45,8%	44,4%	43,0%	41,3%
Dettes déficits cumulés en % du PIB	23,2%	22,8%	21,9%	20,8%	19,3%	17,6%	15,8%	13,9%	11,9%

Source : CFFP

Le tableau 13 montre l'évolution du solde budgétaire en fonction de nos hypothèses de base sauf pour la hausse des dépenses de portefeuille qui est plutôt de l'ordre de 2,2 % par année à partir de l'exercice 2022-2023 jusqu'à l'exercice 2025-2026. Par la suite, la croissance des dépenses de portefeuille retournerait à 2,7 % par année, comme dans notre scénario de base. La présence de surplus après l'exercice 2025-2026 permettrait au gouvernement, s'il le souhaite, de faire un certain rattrapage au niveau des dépenses de portefeuille.

Si la croissance du PIB réel était plutôt de 2,0 %, l'effort aux dépenses pourrait être réduit, car les revenus autonomes seraient plus élevés que dans notre hypothèse de base. Le tableau 14 permet de constater un retour à l'équilibre budgétaire en 2025-2026 avec une limitation de la croissance des dépenses de portefeuille à environ 2,5 % à partir de l'exercice 2022-2023 plutôt qu'à 2,2 %.

Tableau 14 **Hausse des dépenses de portefeuille limitée à 2,5 % par année à partir de l'exercice 2022-2023 jusqu'à l'exercice 2025-2026 et croissance du PIB réel à 2 % à partir de 2023 (2021-2022 à 2029-2030)**

	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029	2029 - 2030
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	-3 823	-2 053	111	2 126	4 368	6 155	7 961	9 930	12 378
Versement au Fonds des générations	-3 010	-3 338	-3 666	-3 992	-4 368	-4 762	-5 182	-5 625	-6 092
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE SELON LA LÉB</b>	<b>-5 402</b>	<b>-5 391</b>	<b>-3 554</b>	<b>-1 866</b>	<b>0</b>	<b>1 393</b>	<b>2 779</b>	<b>4 305</b>	<b>6 285</b>
Dettes brute en % du PIB	48,9%	49,1%	48,5%	47,7%	46,4%	45,0%	43,3%	41,4%	39,3%
Dettes déficits cumulés en % du PIB	23,2%	22,9%	22,0%	20,7%	19,1%	17,3%	15,3%	13,1%	10,7%

Source : CFFP

Toutefois, que ce soit avec un taux de croissance du PIB réel de 2,0 % ou de 1,5 %, restreindre la croissance des dépenses de portefeuille pourrait être interprété comme une période d'austérité ou de restrictions budgétaires qui durerait quatre ans, ce que le ministre ne semble pas être enclin à accepter. Le niveau d'acceptabilité sociale de cette solution serait aussi probablement très faible.

Avant de conclure l'analyse concernant les limites qui devraient être appliquées aux dépenses de portefeuille pour atteindre l'équilibre budgétaire au cours de l'exercice 2025-2026, il est important de rappeler que le vieillissement de la population exercera des pressions de plus en plus importantes sur les coûts de santé au cours des prochaines années. La dernière projection des équilibres financiers de la CFFP<sup>18</sup> a montré que, pour maintenir les services actuels, la croissance des dépenses de portefeuille était davantage de l'ordre de 4 %, toutes choses étant égales, plutôt que les 2,7 % prévus dans notre scénario de base, et qui correspondent au prolongement de la croissance déterminée par le ministre pour le dernier exercice de son cadre financier soit 2024-2025. Le tableau 15 montre qu'avec un taux de croissance des dépenses de portefeuille de 4 % à partir de l'exercice 2026-2027, il sera encore plus difficile de maintenir l'équilibre budgétaire, et ce, même avec un taux de croissance de 2 % de l'économie réelle. En fait, il s'avère que le gouvernement tombe à nouveau en déficit et ce dernier a tendance à augmenter avec les années.

Tableau 15 **Hausse des dépenses de portefeuille limitée à 2,5 % par année à partir de l'exercice 2022-2023 jusqu'à l'exercice 2025-2026 et à 4 % par la suite et croissance du PIB réel à 2 % à partir de 2023-2024 (2021-2022 à 2029-2023)**

	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029	2029 - 2030
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	-3 823	-2 053	111	2 126	4 368	4 509	4 503	4 477	4 740
Versement au Fonds des générations	-3 010	-3 338	-3 666	-3 992	-4 368	-4 762	-5 182	-5 625	-6 092
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE SELON LA LÉB</b>	<b>-5 402</b>	<b>-5 391</b>	<b>-3 554</b>	<b>-1 866</b>	<b>0</b>	<b>-253</b>	<b>-679</b>	<b>-1 148</b>	<b>-1 352</b>
Dettes brute en % du PIB	48,9%	49,1%	48,5%	47,7%	46,4%	45,3%	44,2%	43,2%	42,2%
Dettes déficits cumulés en % du PIB	23,2%	22,9%	22,0%	20,7%	19,1%	17,6%	16,2%	14,8%	13,5%

Source : CFFP

<sup>18</sup> St-Maurice, Yves, Luc Godbout, Matthieu Arseneau et Suzie St-Cerny. *La soutenabilité budgétaire à long terme du Québec, Édition 2018 – Des défis subsistent. Édition 2018*, novembre 2018, Université de Sherbrooke, Chaire en fiscalité et en finances publiques, cahier de recherche 2018-14, 47 p. En ligne : < <https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/soutenabilite-budgetaire-quebec-edition-2018/> >.

## 2.2.4 Le Fonds des générations

Compte tenu des effets importants de la pandémie sur les finances publiques, plusieurs discussions sur la place publique ont émergé quant à la pertinence d'utiliser autrement les versements qui sont dédiés au Fonds des générations en vertu de la Loi. Des simulations en ce sens sont donc effectuées, et ce, bien que cela nécessiterait préalablement un changement à la Loi-dette.

Une première simulation a consisté à ne pas déposer les sommes dédiées au Fonds à partir de l'exercice 2021-2022, donc à ne faire aucun versement, à l'exception des revenus de placement générés par les sommes déjà accumulées. Selon les informations disponibles dans le *Portrait économique et financier 2020-2021*, il est possible d'estimer que la valeur comptable du Fonds au 31 mars 2021 s'établirait à 11 466 millions de dollars. Par conséquent, à partir de cette date, seuls les revenus de placement sont déposés dans le Fonds alors que toutes les autres sommes dédiées au Fonds sont utilisées pour payer les dépenses courantes du gouvernement.

Un tel scénario produit deux effets contraires. D'abord, comme seuls les revenus de placement continueront d'être déposés au Fonds des générations, ceux-ci augmenteront plus lentement, affectant à la baisse les revenus autonomes du gouvernement. Puis, comme le gouvernement empruntera moins sur les marchés étant donné que le déficit sera moindre, le service de la dette sera aussi plus faible. En fait, le gouvernement perdra l'effet de levier que génèrent habituellement les sommes déposées au Fonds. C'est la raison pour laquelle le tableau 16 montre que, selon cette simulation, le déficit selon les comptes publics (avant versement au Fonds) se détériore par rapport au scénario de base, mais que le déficit selon la Loi-ÉB s'améliore considérablement puisqu'on ne verse que les revenus de placement dans le Fonds.

Tableau 16 **Projections de long terme des équilibres financiers du gouvernement du Québec – Versement seulement des revenus de placement au Fonds des générations à partir de l'exercice 2020-2021. (2021-2022 à 2029-2030)**

	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029	2029 - 2030
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	-3 823	-2 449	-1 424	-303	997	1 995	2 942	3 973	5 391
Versement au Fonds des générations	-573	-602	-632	-664	-697	-732	-768	-807	-847
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE SELON LA LÉB</b>	<b>-2 965</b>	<b>-3 051</b>	<b>-2 056</b>	<b>-967</b>	<b>300</b>	<b>1 263</b>	<b>2 174</b>	<b>3 167</b>	<b>4 544</b>
Dette brute en % du PIB	48,9%	49,1%	49,2%	49,0%	48,5%	47,9%	47,2%	46,3%	45,3%
Dette déficits cumulés en % du PIB	23,2%	22,9%	22,4%	21,7%	20,8%	19,8%	18,6%	17,3%	15,8%

Source : CFFP

Selon ce scénario, on constate que le gouvernement réussirait à atteindre l'équilibre budgétaire, au cours de l'exercice 2025-2026. À ce moment, il serait alors possible pour le gouvernement de reprendre graduellement les versements au Fonds des générations. Il faudrait toutefois modifier la Loi-dette pour permettre d'utiliser les revenus dédiés au Fonds pour les dépenses courantes. Par ailleurs, les objectifs de réduction de la dette inscrits dans la Loi-dette ne seraient bien sûr pas atteints pour le 31 mars 2026 dans ce cas (le ratio de la dette brute/PIB s'établirait à 48,5 % et celui de la dette représentant les déficits cumulés/PIB à 20,8 %).

Il est important de noter que la réduction des versements au Fonds a des conséquences manifestes sur la valeur comptable future du Fonds. En fait, la valeur du Fonds atteindrait 17,8 milliards de dollars au cours de l'exercice 2029-2030 alors que la poursuite du dépôt des sommes dédiées permettrait de cumuler près de 51,5 milliards de dollars, une différence notable atteignant plus de 33 milliards de dollars sur la valeur comptable du Fonds.

Pour mieux comprendre comment interviennent les sommes versées au Fonds des générations sur les équilibres financiers, le tableau 17 montre un scénario où seulement 50 % des sommes dédiées au Fonds y seraient versés, plus les revenus de placement. On y voit que le surplus selon les comptes publics s'améliore quelque peu par rapport au scénario où aucun revenu dédié n'est versé au Fonds, exception faite des revenus de placement. La raison est que l'effet de levier joue son rôle sur les sommes qui sont déposées au Fonds. Toutefois, sous l'angle de la Loi de l'équilibre budgétaire, la situation ne permet plus le retour à l'équilibre budgétaire avant l'exercice 2027-2028.

Tableau 17 **Projections de long terme des équilibres financiers du gouvernement du Québec – Versement de seulement 50 % des sommes dédiées au Fonds des générations à partir de l'exercice 2021-2022. (2021-2022 à 2029-2030)**

	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029	2029 - 2030
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	-3 823	-2 432	-1 383	-234	1 102	2 132	3 109	4 169	5 630
Versement au Fonds des générations	-1 792	-1 970	-2 149	-2 328	-2 532	-2 747	-2 975	-3 216	-3 470
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE SELON LA LÉB</b>	<b>-4 183</b>	<b>-4 402</b>	<b>-3 532</b>	<b>-2 561</b>	<b>-1 430</b>	<b>-615</b>	<b>134</b>	<b>953</b>	<b>2 160</b>
Dettes brute en % du PIB	48,9%	49,1%	49,1%	48,9%	48,5%	47,9%	47,1%	46,2%	45,1%
Dettes déficits cumulés en % du PIB	23,2%	22,9%	22,4%	21,7%	20,8%	19,7%	18,5%	17,2%	15,7%

Source : CFFP

Comme pour le scénario d'une meilleure croissance économique qui a une incidence positive sur le solde budgétaire du gouvernement, le non-versement des revenus dédiés au Fonds facilite l'atteinte de l'équilibre budgétaire selon la Loi-ÉB. Une simulation combinant les deux effets s'impose. Le tableau 18 montre le résultat d'une combinaison d'une croissance potentielle du PIB réel à 2 % et d'un versement de seulement 50 % des sommes dédiées au Fonds des générations, plus l'ensemble des revenus de placement.

Tableau 18 **Projections de long terme des équilibres financiers du gouvernement du Québec – Versement de 50 % des sommes dédiées au Fonds des générations à partir de l'exercice 2021-2022 et croissance du PIB réel à 2 % à partir de 2023. (2021-2022 à 2029-2030)**

	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029	2029 - 2030
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	-3 823	-2 432	-913	757	2 665	4 325	5 998	7 825	10 119
Versement au Fonds des générations	-1 792	-1 970	-2 149	-2 328	-2 532	-2 747	-2 975	-3 216	-3 470
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE SELON LA LÉB</b>	<b>-4 183</b>	<b>-4 402</b>	<b>-3 061</b>	<b>-1 571</b>	<b>133</b>	<b>1 579</b>	<b>3 023</b>	<b>4 610</b>	<b>6 650</b>
Dettes brute en % du PIB	48,9%	49,1%	48,8%	48,2%	47,3%	46,1%	44,7%	43,1%	41,3%
Dettes déficits cumulés en % du PIB	23,2%	22,9%	22,2%	21,2%	19,9%	18,4%	16,7%	14,8%	12,6%

Source : CFFP

Ce scénario permet de constater qu'avec la combinaison de ces hypothèses, le gouvernement arrive à retrouver l'équilibre budgétaire en 2025-2026, dans le respect de la Loi-ÉB. Cependant, le ratio dette brute/PIB serait de 47,3 % au 31 mars 2026 et celui de la dette représentant les déficits cumulés sur le PIB, de 19,9 %. Ces ratios ne permettraient pas de répondre aux objectifs fixés dans la Loi-dette. Il faudrait attendre l'exercice 2027-2028, soit deux ans de plus pour atteindre les ratios ciblés.

À la lumière de ces simulations, on constate que le gouvernement pourrait utiliser, de manière temporaire, une partie des sommes dédiées au Fonds des générations pour retrouver l'équilibre budgétaire dans cinq ans. Les sommes pourraient d'ailleurs varier selon la croissance économique enregistrée. Toutefois, dans tous les cas, le gouvernement ne pourrait respecter les cibles d'endettement qu'il s'était fixé dans la Loi-dette.

Des réflexions additionnelles s'imposent en regard de ce scénario d'utiliser autrement les revenus dédiés au Fonds des générations. D'abord, le non-versement des sommes dédiées au Fonds des générations créerait un précédent. Il pourrait aussi ouvrir la porte à l'utilisation future des sommes accumulées dans le Fonds pour des fins autres que le remboursement de la dette, possibilité régulièrement soulevée par divers groupes. En bref, il y a un risque politique non négligeable de modifier la Loi-dette. Cette solution comporte donc plusieurs risques. Il est cependant évident que l'importance des sommes accumulées dans le Fonds des générations attise la convoitise de certains et crée également un risque politique. En supposant que le gouvernement va tout de même de l'avant avec l'option d'utiliser des revenus dédiés au Fonds pour aider à équilibrer le budget, il pourrait dès le départ prévoir ramener l'esprit de la Loi-dette. Le gouvernement pourrait par exemple imposer qu'une fois le retour à l'équilibre atteint, soit en 2025-2026, 25 %, 50 %, 75 % puis 100 % des sommes dédiées au Fonds des générations soient ensuite déposées au Fonds des générations au cours des quatre prochaines années. De cette manière, en 2029-2030, la mécanique du Fonds des générations serait revenue à la normale, respectant l'esprit initial de la Loi.

## PERSPECTIVES, CONSTATS ET CONCLUSION

Il est important de rappeler l'incertitude qui entoure les projections présentées dans la présente analyse. D'abord, l'évolution future de la pandémie reste une grande inconnue et il est impossible de savoir si une deuxième vague surviendra, ou quelle sera son ampleur et ses effets sur la relance économique.

Puis, l'évolution des transferts fédéraux, qui représentent à eux seuls plus de 20 % des revenus du gouvernement du Québec et sur lesquels ce dernier n'a aucun contrôle, pourrait différer. D'une part, certains transferts comme la péréquation sont sujets à des variations qui dépendent de la capacité fiscale des autres provinces. D'autre part, la formule de calcul de la péréquation fera bientôt l'objet d'un examen périodique, comme à tous les 5 ans (le dernier renouvellement date de juin 2018, pour les années financières 2019-2020 à 2023-2024). Finalement, le gouvernement fédéral pourrait unilatéralement décider de modifier certains transferts fédéraux pour en restreindre la croissance afin d'atténuer ses propres déficits. L'histoire révèle que cette option a déjà été utilisée dans le passé.

Tout écart défavorable par rapport à nos projections rendrait encore plus difficile le retour à l'équilibre budgétaire pour le gouvernement du Québec. Mais, une fois ces éléments énoncés et en les gardant à l'esprit, ces incertitudes face à l'avenir ne doivent pas empêcher de planifier le retour à l'équilibre budgétaire.

À partir des informations fournies dans le *Portrait de la situation économique et financière 2020-2021* publié le 19 juin dernier et selon les hypothèses posées pour établir le scénario de base et les simulations, on ne peut que conclure que retrouver l'équilibre budgétaire sur un horizon de cinq ans (2025-2026) sans augmenter le fardeau fiscal des contribuables ni affecter les services publics n'apparaît guère plausible. De plus, dans tous les cas, les objectifs de réduction de la dette inscrits dans la Loi-dette ne sont pas atteints.

Le tableau 19 résume les soldes budgétaires résultant du scénario de base et de certains scénarios alternatifs ainsi que les résultats pour le ratio dette brute/PIB. Fait à noter, grâce à la notion de réserve de stabilisation, le gouvernement part d'une situation enviable, permettant l'atteinte de l'équilibre budgétaire au sens de la Loi-ÉB pour l'exercice 2020-2021. La pandémie aura quand même des effets notables sur les finances publiques alors que le déficit atteindra 5 402 millions de dollars en 2021-2022. Et, selon notre scénario de base, le déficit selon la Loi-ÉB atteindra toujours 3 160 millions de dollars au cours de l'exercice 2025-2026.

Même des hypothèses optimistes concernant la croissance économique (plus optimistes que celles de la plupart des prévisionnistes du secteur privé) ne seront pas suffisantes pour respecter le retour à l'équilibre budgétaire en cinq ans, soit d'ici 2025-2026. Le scénario qui utilise une croissance économique réelle estimée à 2 % à partir de 2023 montre que le déficit s'établit malgré tout à 1 598 millions de dollars au cours de l'exercice 2025-2026. Il faut patienter jusqu'à l'exercice 2027-2028 avant de retrouver l'équilibre budgétaire. D'ailleurs, comme cette plus forte croissance prend sa justification dans une augmentation importante de la productivité, le gouvernement pourrait être obligé d'investir davantage pour atteindre cet objectif. Cela pourrait signifier des dépenses accrues ayant pour conséquence de rendre encore plus difficile l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Une si forte croissance économique pourrait aussi amener une diminution des transferts fédéraux freinant d'autant le retour à l'équilibre.

Tableau 19 **Récapitulatif des soldes budgétaires (après versements au Fonds des générations) et du ratio dette brute/PIB selon les différents scénarios (2020-2021 à 2029-2030)**

SCÉNARIOS		2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029	2029 - 2030
<b>Soldes budgétaires (M\$)</b>											
Scénario de base		0	-5 402	-5 752	-5 008	-4 156	-3 160	-2 493	-1 907	-1 260	-223
PIB	PIB réel à 2 % de 2023 à 2029	0	-5 402	-5 752	-4 538	-3 165	-1 598	-300	983	2 396	4 266
<b>Simulations contraignant l'équilibre budgétaire en 2025-2026</b>											
Revenus	Hausse récurrente des revenus autonomes de 2,606 G\$ en 2022-2023	0	-5 402	-3 146	-2 221	-1 184	0	877	1 694	2 591	3 874
	Hausse récurrente des revenus autonomes de 1,3 G\$ en 2022-2023 et PIB réel à 2 % de 2023 à 2029	0	-5 402	-4 452	-3 141	-1 670	0	1 412	2 819	4 367	6 372
Dépenses	Croissance des dépenses de portefeuille de 2,2 % par année de 2022-2023 à 2025-2026	0	-5 402	-5 043	-3 301	-1 728	0	855	1 646	2 515	3 771
	Croissance des dépenses de portefeuille de 2,5 % par année de 2022-2023 à 2025-2026 et PIB réel à 2 % de 2023 à 2029	0	-5 402	-5 391	-3 554	-1 866	0	1 393	2 779	4 305	6 285
	Croissance des dépenses de portefeuille de 2,5 % par année de 2022-2023 à 2025-2026 et de 4 % par année par la suite et PIB réel à 2 % de 2023 à 2029	0	-5 402	-5 391	-3 554	-1 886	0	-253	-679	-1 148	-1 352
<b>Ratio dette brute/PIB</b>											
Scénario de base		50,0	48,9	49,1	49,1	48,9	48,4	47,8	47,0	46,1	45,0
PIB	PIB réel à 2 % de 2023 à 2029	50,0	48,9	49,1	48,8	48,2	47,2	46,0	44,6	43,0	41,1
<b>Simulations contraignant l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2025-2026</b>											
Revenus	Hausse récurrente des revenus autonomes de 2,606 G\$ en 2022-2023	50,0	48,9	48,6	48,1	47,3	46,3	45,1	43,8	42,4	40,7
	Hausse récurrente des revenus autonomes de 1,3 G\$ en 2022-2023 et PIB réel à 2 % de 2023 à 2029	50,0	48,9	48,9	48,3	47,4	46,2	44,7	43,0	41,2	39,1
Dépenses	Croissance des dépenses de portefeuille de 2,2 % par année de 2022-2023 à 2025-2026	50,0	48,9	49,0	48,7	48,0	46,9	45,8	44,4	43,0	41,3
	Croissance des dépenses de portefeuille de 2,5 % par année de 2022-2023 à 2025-2026 et PIB réel à 2 % de 2023 à 2029	50,0	48,9	49,1	48,5	47,7	46,4	45,0	43,3	41,4	39,3
	Croissance des dépenses de portefeuille de 2,5 % par année de 2022-2023 à 2025-2026 et de 4 % par année par la suite et PIB réel à 2 % de 2023 à 2029	50,0	48,9	49,1	48,5	47,7	46,4	45,3	44,2	43,2	42,2

Source : CFFP

Dans ce contexte, pour retrouver l'équilibre budgétaire dans le respect de l'horizon de cinq ans prévu dans la Loi-ÉB, le gouvernement devra nécessairement se résoudre à augmenter ses recettes fiscales ou à restreindre la croissance des dépenses de portefeuille. Et bien sûr, le gouvernement aura toujours la possibilité d'opter pour la combinaison d'une augmentation de ses revenus fiscaux et d'une limitation de ses dépenses. Du côté des revenus, les recettes additionnelles pourraient être recueillies de manière à répondre à d'autres objectifs du gouvernement, comme le développement durable par l'intermédiaire de taxes environnementales ou encore par une meilleure taxation de l'industrie numérique. Toutefois, une taxe environnementale devrait être spécifiquement liée à un projet de développement qui ferait partie du plan de relance du gouvernement.

Une autre option consisterait à réviser les dépenses fiscales. Dans ce dernier cas, les recettes générées pourraient initialement servir à financer un plan de relance économique avant de subséquentement contribuer au retour à l'équilibre budgétaire<sup>19</sup>. Selon nos calculs, par exemple, si le gouvernement arrivait à dégager des sommes aux revenus de 1 380 millions de dollars à partir de l'exercice 2022-2023, il parviendrait à équilibrer son budget au cours de l'exercice 2027-2028, soit sur un horizon de sept ans au lieu de cinq. Dans ce cas, les ratios de dette brute/PIB et de dette représentant les déficits cumulés/PIB de 2027-2028 seraient pratiquement égaux à ceux initialement souhaités en 2025-2026. Quant aux dépenses, le gouvernement pourrait aussi réduire de manière ciblée, et après révision, la croissance prévue de certaines de ses dépenses de portefeuille.

Devant ces résultats, si malgré tout le gouvernement ne souhaite pas hausser les impôts ou restreindre la croissance des dépenses de portefeuille, deux scénarios alternatifs devront être envisagés : revoir l'application de Loi-ÉB ou encore de la Loi-dette.

### ***Revoir l'application de la Loi-ÉB***

Compte tenu de l'ampleur de la détérioration économique en 2020, il sera donc très difficile d'atteindre l'équilibre budgétaire sur un horizon de cinq ans. Cela demeure vrai même si la croissance du PIB réel atteint 2 % par année à partir de 2023. Une première alternative serait de revoir l'application de la Loi-ÉB en l'adaptant pour offrir un délai plus long avant le retour à l'équilibre budgétaire. Cela ouvrirait la possibilité d'adopter des changements moins importants aux revenus, aux dépenses, ou une combinaison des deux, qui seraient moins austères. Dans les faits, les combinaisons sont multiples, mais exigeraient une certaine souplesse dans l'application des lois, car le scénario de base ne montre aucun retour à l'équilibre budgétaire avant 2029-2030. Pour y parvenir, le gouvernement devrait modifier les deux lois pour se donner un peu plus de temps pour atteindre leurs objectifs respectifs. Cependant, cette option d'allonger les délais pour retrouver l'équilibre budgétaire n'est pas sans risque compte tenu, non seulement de l'incertitude planant sur les perspectives économiques à court et moyen terme, mais également du risque lié à l'évolution des transferts fédéraux à partir de l'exercice 2024-2025, ce qui pourrait facilement détériorer la situation.

### ***Revoir l'application de la Loi-dette***

Revoir la Loi-dette permettrait d'imaginer un scénario alternatif pour retrouver l'équilibre budgétaire en 2025-2026 sans augmenter le fardeau fiscal et restreindre la croissance des dépenses. Ce scénario consiste à utiliser les sommes dédiées au Fonds des générations (à l'exception des revenus de placement) à d'autres fins que la réduction de la dette pour retrouver l'équilibre budgétaire. Le tableau 20 montre également que si la croissance économique réelle réussit à atteindre et se maintenir à 2 % à partir de 2023, le gouvernement pourrait ne réduire que de moitié les sommes dédiées au Fonds des générations et réussir à atteindre l'équilibre en 2025-2026.

---

<sup>19</sup> Idem note 17 ou voir encadré 2.

Tableau 20 **Récapitulatif des soldes budgétaires (après versements au Fonds des générations) et du ratio de la dette brute/PIB, selon les scénarios touchant le Fonds des générations (2020-2021 à 2029-2030)**

SCÉNARIOS		2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029	2029 - 2030
<b>Effets sur le solde budgétaire (en M\$)</b>											
<b>Scénario de base</b>		0	-5 402	-5 752	-5 008	-4 156	-3 160	-2 493	-1 907	-1 260	-223
Fonds des générations	Base + aucun versement au Fdg (sauf revenus de placement)	0	-2 965	-3 051	-2 056	-967	300	1 263	2 174	3 167	4 544
	Base + versements de 50 % revenus dédiés au Fdg	0	-4 183	-4 402	-3 532	-2 561	-1 430	-615	134	953	2 160
	PIB réel à 2 % de 2023 à 2029, versement de 50 % des revenus dédiés au Fdg	0	-4 183	-4 402	-3 061	-1 571	133	1 579	3 023	4 610	6 650
<b>Ratio dette brute/PIB (en %)</b>											
<b>Scénario de base</b>		50,0	48,9	49,1	49,1	48,9	48,4	47,8	47,0	46,1	45,0
Fonds des générations	Base + aucun versement au Fdg (sauf revenus de placement)	50,0	48,9	49,1	49,2	49,0	48,5	47,9	47,2	46,3	45,3
	Base + versements de 50 % revenus dédiés au Fdg	50,0	48,9	49,1	49,1	48,9	48,5	47,9	47,1	46,2	45,1
	PIB réel à 2 % de 2023 à 2029, versement de 50 % des revenus dédiés au Fdg	50,0	48,9	49,1	48,8	48,2	47,3	46,1	44,7	43,1	41,3

Source : CFFP

Utiliser les sommes dédiées au Fonds des générations pour atténuer les effets de la pandémie sur les finances publiques signifie toutefois utiliser à d'autres fins des fonds que ce pour quoi ils étaient originalement destinés. Cela pourrait accentuer le cynisme des contribuables envers le gouvernement. Si jamais le gouvernement choisit l'option d'utiliser entièrement les sommes dédiées au Fonds des générations (à l'exception des revenus de placement) pour réduire son déficit, il devra minimalement s'assurer que cette mesure soit temporaire et que des balises très claires soient mises en place en trouvant une façon d'en faire une exception. Par exemple, une fois l'équilibre budgétaire atteint, les surplus engrangés devraient être versés à nouveau au Fonds des générations pour retrouver l'esprit actuel de la Loi. Le gouvernement pourrait aussi remettre progressivement (25 %, 50 %, 75 % et 100 %) dans la Loi l'obligation de verser des sommes dédiées au Fonds des générations au cours des quatre années suivant le retour à l'équilibre budgétaire (2025-2026). De nouvelles cibles d'endettement devraient aussi être inscrites dans une loi revisitée.

À notre avis, l'option d'utiliser entièrement les sommes dédiées ne devrait être utilisée que comme recours ultime. En choisissant cette avenue, le gouvernement devra tenir compte de, et garder en tête, deux conséquences importantes. En premier lieu, cela affectera significativement la valeur comptable du Fonds dans le futur. Cela équivaut grosso modo à vouloir respecter l'équilibre budgétaire, mais au prix de renoncer à la politique de réduction de la dette. En deuxième lieu, et peut-être plus important encore, cela créerait un précédent qui pourrait ouvrir la porte à l'utilisation de ces sommes pour une multitude d'autres raisons dans le futur et accentuerait le risque politique qui entoure l'existence du Fonds des générations et des sommes qui y sont dédiées. Sans utiliser entièrement les sommes dédiées, est-ce que soustraire temporairement l'obligation de verser au Fonds certaines sources de revenus, par exemple la portion de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques, les revenus miniers, la contribution additionnelle d'Hydro-Québec et même les biens non réclamés<sup>20</sup>, pourrait aider à retrouver plus

<sup>20</sup> Cet élément a notamment été soulevé lors du Symposium sur les finances publiques tenu le 3 septembre 2020.

rapidement l'équilibre budgétaire. Selon nos calculs, une telle façon de faire réduirait le déficit de près de 1,3 milliard de dollars au cours de l'exercice 2025-2026.

Il faut rappeler avec insistance que le Fonds des générations a été créé dans le seul but de réduire l'endettement et, par ricochet, de répondre au problème d'équité intergénérationnelle. À notre avis, le Fonds des générations doit poursuivre son rôle majeur dans la santé des finances publiques québécoises.

Dans la foulée de la pandémie, même en laissant inchangés les versements dédiés au Fonds des générations, il est clair que le gouvernement ne parviendra pas à atteindre les cibles prescrites par la Loi-dette exigeant que le ratio de la dette brute/PIB ne dépasse pas 45 % au 31 mars 2026 et que le ratio de la dette représentant les déficits cumulés/PIB soit à 17 % tout au plus. Il faut donc en conclure que le gouvernement n'aura d'autres choix que de modifier les cibles inscrites dans la Loi. Ici, il s'agit simplement d'une conséquence découlant d'un endettement accru liée à la pandémie; c'est un moindre mal. Cependant, il est intéressant de constater que les objectifs de la loi concernant la dette brute au PIB sont parfois atteints au cours de l'exercice 2026-2027 ou 2027-2028. Le gouvernement pourrait donc modifier légèrement l'horizon pour atteindre les objectifs de réduction de la dette et en profiter pour fixer de nouvelles cibles pour la suite.

### ***Avoir une approche pragmatique***

Il est clair que la situation actuelle extraordinaire d'une pandémie milite pour une certaine souplesse dans les balises que le Québec s'est imposées au cours des années pour améliorer sa santé financière. Ainsi, il serait légitime de donner plus de temps au gouvernement pour répondre aux exigences de la Loi-ÉB et de la Loi-dette.

Le gouvernement devra arbitrer entre deux maux, soit modifier la Loi-ÉB pour permettre un retour sur l'équilibre sur sept ans plutôt que cinq ou encore, utiliser entièrement ou partiellement les sommes dédiées au Fonds des générations. Pour tous les risques précédemment évoqués, il nous apparaît moins dommageable, avec un plan de retour à l'équilibre budgétaire précis, d'étendre la durée du retour à l'équilibre budgétaire prévue dans la loi, compte tenu de l'ampleur de la détérioration économique.

Toutefois, du côté du Fonds des générations, tout en y poursuivant ses versements, le gouvernement pourrait ouvrir la réflexion à y soustraire certains types de revenus. Et, il devrait également profiter de cette même réflexion pour établir une valeur maximale du Fonds pouvant déclencher un remboursement partiel automatique de la dette à même la valeur du Fonds ou encore, une décision du ministre des Finances indiquée au budget de l'État quant à la pertinence de procéder à un remboursement. Non seulement de tels remboursements minimisent les risques que des fonds soient détournés de ce pour quoi ils étaient originalement destinés, mais ils réduisent également les intérêts sur la dette, dégageant ainsi un peu de marge de manœuvre du côté des dépenses et ce faisant contribuant au retour ou au maintien de l'équilibre budgétaire.

Le gouvernement doit identifier un plan hybride permettant judicieusement à la fois un retour à l'équilibre sur sept ans avec un apport principalement du côté des revenus. Pour les revenus, l'augmentation des recettes fiscales peut provenir d'une révision des dépenses fiscales ou encore en lui juxtaposant, par exemple, d'autres objectifs comme le développement durable dans le cadre d'un plan de relance. Pour les dépenses, avant même de vouloir en restreindre leur croissance, le gouvernement devra tenir compte des besoins accrus post-pandémie. Pour l'heure, évitons des resserrements affectant négativement les services à la population et visons plutôt un financement stable des principales missions de l'État. S'il y a des économies à faire du côté des dépenses, l'État doit poursuivre ses évaluations de programmes et chercher à améliorer l'efficacité gouvernementale dans la manière de fournir certains services à la population.

\*\*\*\*\*

Pour finir, force est de constater que le ministre des Finances fait face à de nombreux défis dans un monde économique rempli d'incertitudes. Ces nouveaux défis vont du financement de besoins accrus en santé à l'élaboration d'un plan de relance économique pour aider le Québec à retrouver son plein potentiel économique. À ces nouveaux défis s'ajoutent deux principaux enjeux du Québec déjà existants avant la crise et demeurant encore bien présents après la crise, à savoir la soutenabilité budgétaire de long terme pour faire face au vieillissement de la population ainsi que le financement de la nécessaire lutte contre les changements climatiques. C'est dans ce contexte et malgré l'incertitude ambiante qu'il apparaît néanmoins important qu'un plan précis et crédible de retour à l'équilibre soit établi pour rassurer la population et pour éviter le dérapage des finances publiques amenant dans son sillage des coûts humains, sociaux et financiers trop élevés.

## BIBLIOGRAPHIE

Banque Nationale du Canada. *Le mensuel économique*. Août 2020, Économie et Stratégie, Banque Nationale du Canada Marchés Financiers, 13 pages. Ce document est disponible à l'adresse suivante : < <https://www.bnc.ca/content/dam/bnc/fr/taux-et-analyses/analyse-economique/mensuel-economique.pdf> >.

Bureau du directeur parlementaire du budget. *Rapport sur la viabilité financière de 2020*. 27 février 2020. Données supplémentaires (.xlsx). Le document est disponible à l'adresse suivante : < <https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news/RP-1920-029-S-fiscal-sustainability-report-2020-rapport-viabilite-financiere-2020> >.

Burleton, Derek, Rishi Sondhi et Omar Abdelrahman. Les économies remontent la pente, mais un chemin difficile se profile à l'horizon. 17 juin 2020, Banque TD, Perspectives économiques provinciales, 4 pages. Le document est disponible à l'adresse suivante : < <https://economics.td.com/provincial-economics-forecast-fr> >.

Desjardins, Études économiques. *La reprise est en marche, mais la récupération sera graduelle*. Desjardins, Prévisions économiques et financières, 18 juin 2020. 16 pages. Ce document est disponible à l'adresse suivante : < <https://www.desjardins.com/ressources/pdf/peft2006-f.pdf?resVer=1592484713000> >.

Godbout, Luc et Julie S. Gosselin, « Équilibre budgétaire et cycle économique : les surplus conjoncturels bien présents dans certaines provinces et au Québec », Regard CFFP No R2019-08, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 2019, 12 p. Le document est disponible à l'adresse suivante : < <https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/equilibre-budgetaire-et-cycle-economique-les-surplus-conjoncturels-bien-presents-dans-certaines-provinces-et-au-quebec/> >.

Ministère des Finances du gouvernement du Canada. *Investir dans la classe moyenne. Le budget 2019*. 19 mars 2019. 529 pages. Ce document est disponible à la page suivante : < <https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/budget-2019-fr.pdf> >.

Ministère des Finances du gouvernement du Québec. *Portrait de la situation économique et financière 2020-2021*. Québec, 19 juin 2020. 106 pages. Le document est disponible à l'adresse suivante : < [http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/portrait\\_juin2020/fr/documents/Portrait\\_financier\\_QC\\_Juin2020.pdf](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/portrait_juin2020/fr/documents/Portrait_financier_QC_Juin2020.pdf) >.

Ministère des Finances du gouvernement du Québec. Statistiques budgétaires du Québec. Mars 2020, Tableau 2. Ce document est disponible à l'adresse suivante : < <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget-en-chiffres/#/mars-2020> >.

Ministère des Finances du gouvernement du Québec. *Votre avenir – Votre budget. Plan budgétaire. Budget 2020-2021*. Mars 2020. 420 pages. Ce document est disponible à l'adresse suivante : < [http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2020-2021/fr/documents/PlanBudgetaire\\_2021.pdf](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2020-2021/fr/documents/PlanBudgetaire_2021.pdf) >.

RBC Économique. *Remise en marche des économies : vitesse, étendue et résultats inégaux d'une province à l'autre*. 10 juin 2020, Recherche Économique RBC, Perspectives provinciales, 4 pages. Ce document est disponible à l'adresse suivante : < <https://royal-bank-of-canada-2140.docs.contently.com/v/remise-en-marche-des-economies-vitesse-etendue-et-resultats-inegaux-dune-province-a-lautre> >.

St-Maurice, Yves, Luc Godbout, Matthieu Arseneau et Suzie St-Cerny. *La soutenabilité budgétaire à long terme du Québec, Édition 2018 – Des défis subsistent. Édition 2018*. Novembre 2018, Université de Sherbrooke, Chaire en fiscalité et en finances publiques, cahier de recherche 2018-14, 47 pages. Ce document est disponible à l'adresse suivante : < <https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/soutenabilite-budgetaire-quebec-edition-2018/> >.

St-Maurice, Yves et Luc Godbout, avec la collaboration de Suzie St-Cerny. *Le Fonds des générations – Où en sommes-nous*. Novembre 2017, Université de Sherbrooke, Chaire en fiscalité et en finances publiques, cahier de recherche 2017/09, 59 pages. Ce document est disponible à l'adresse suivante : < [https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2018/12/cr\\_2017-09\\_fonds\\_des\\_generations\\_ou\\_en\\_sommes-nous.pdf](https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2018/12/cr_2017-09_fonds_des_generations_ou_en_sommes-nous.pdf) >.

Gagné-Dubé, Tommy, Michaël Robert-Angers et Luc Godbout. *Examen des dépenses fiscales du Québec dans le contexte post-pandémie*, Université de Sherbrooke, Chaire en fiscalité et en finances publiques, Cahier de recherche 2020-14, septembre 2020. Ce document est disponible à l'adresse suivante : < <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/examen-des-depenses-fiscales-du-quebec-dans-le-contexte-post-pandemie/> >. Document préparé en réponse à la consultation de la communauté universitaire au sujet des actions à privilégiées pour la relance (lettre du ministre des Finances du 1er juin 2020).

Vachon, Hendrix. *La croissance économique potentielle du Québec se situe-t-elle toujours aux alentours de 1,5 % ?* Desjardins, Études économiques. Point de vue économique, 9 mars 2020. 7 pages. Ce document est disponible à l'adresse suivante : < <https://www.desjardins.com/ressources/pdf/pv200309-f.pdf?resVer=1583764917000> >.

Valeurs mobilières Banque Laurentienne. *Prévisions économiques et financières*. 14 août 2020, Recherche économique et stratégie, 2 pages. Ce document est disponible à l'adresse suivante : < <https://www.vmbi.ca/portal/documents/49798/ffd2bda1-d37e-42d9-a4c4-a1a8f1317d38> >.

**ANNEXE 1 CROISSANCE ÉCONOMIQUE RÉELLE 2 % À PARTIR DE 2023**

	2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029	2029 - 2030
<b>REVENUS</b>											
Revenus autonomes	92 386	85 654	92 945	97 398	101 489	105 728	110 173	114 799	119 621	124 642	129 869
Transferts fédéraux	25 158	31 213	26 311	26 761	27 971	28 881	29 821	30 793	31 798	32 837	33 913
<b>Total des revenus</b>	<b>117 544</b>	<b>116 867</b>	<b>119 256</b>	<b>124 159</b>	<b>129 459</b>	<b>134 608</b>	<b>139 994</b>	<b>145 592</b>	<b>151 419</b>	<b>157 479</b>	<b>163 782</b>
<b>DÉPENSES</b>											
Dépenses de portefeuille	103 724	115 504	114 617	117 865	121 435	124 753	128 121	131 580	135 133	138 781	142 528
Service de la dette	7 648	8 304	8 462	8 708	8 897	9 029	9 103	9 550	10 121	10 676	10 895
<b>Total des dépenses</b>	<b>111 372</b>	<b>123 808</b>	<b>123 079</b>	<b>126 573</b>	<b>130 331</b>	<b>133 782</b>	<b>137 224</b>	<b>141 130</b>	<b>145 254</b>	<b>149 457</b>	<b>153 424</b>
Perte estimée sur inv. dans Cseries	-603	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques économiques et mesures de soutien et de relance	0	-4 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>5 569</b>	<b>-10 941</b>	<b>-3 823</b>	<b>-2 414</b>	<b>-872</b>	<b>827</b>	<b>2 770</b>	<b>4 462</b>	<b>6 165</b>	<b>8 022</b>	<b>10 358</b>
<b>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>											
Versement au Fonds des générations	-2 606	-2 567	-3 010	-3 338	-3 666	-3 992	-4 368	-4 762	-5 182	-5 625	-6 092
Utilisation réserve de stabilisation	0	13 508	1 432	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE</b>	<b>2 963</b>	<b>0</b>	<b>-5 402</b>	<b>-5 752</b>	<b>-4 538</b>	<b>-3 165</b>	<b>-1 598</b>	<b>-300</b>	<b>983</b>	<b>2 396</b>	<b>4 266</b>
<b>DETTE</b>											
Dettes brute en % du PIB	43,4%	50,0%	48,9%	49,1%	48,8%	48,2%	47,2%	46,0%	44,6%	43,0%	41,1%
Dettes déficits cumulés en % du PIB	20,7%	24,0%	23,2%	22,9%	22,2%	21,2%	19,9%	18,3%	16,6%	14,7%	12,5%

**Rappel des hypothèses principales**

(Note : En gras, changement par rapport au scénario de base)

<b>Croissance économique de long terme</b>	<b>2,0 %</b>	À partir de 2023-2024
Inflation de long terme	2,0 %	À partir de 2023-2024
Hausse récurrente des dépenses en santé	1,0 G\$	À partir de 2021-2022
Croissance long terme des dépenses de portefeuille	2,7 %	À partir de 2025-2026
Utilisation de la provision pour relance économique/mesures de soutien	4 000 M\$	En 2020-2021 uniquement
Pourcentage des revenus dédiés au Fdg déposé au Fdg	100 %	À partir de 2021-2022
Hausse des revenus autonomes	0 M\$	À partir de 2022-2023

## ANNEXE 2 HAUSSE DES REVENUS AUTONOMES DE 2 606 MILLIONS DE DOLLARS AU COURS DE L'EXERCICE 2022-2023

	2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029	2029 - 2030
<b>REVENUS</b>											
Revenus autonomes	92 386	85 654	92 945	100 004	103 715	107 543	111 543	115 688	119 991	124 452	129 078
Transferts fédéraux	25 158	31 213	26 311	26 761	27 971	28 881	29 821	30 793	31 798	32 837	33 913
<b>Total des revenus</b>	<b>117 544</b>	<b>116 867</b>	<b>119 256</b>	<b>126 764</b>	<b>131 686</b>	<b>136 424</b>	<b>141 364</b>	<b>146 481</b>	<b>151 789</b>	<b>157 290</b>	<b>162 991</b>
<b>DÉPENSES</b>											
Dépenses de portefeuille	103 724	115 504	114 617	117 865	121 435	124 753	128 121	131 580	135 133	138 781	142 528
Service de la dette	7 648	8 304	8 462	8 708	8 807	8 863	8 875	9 262	9 780	10 293	10 496
<b>Total des dépenses</b>	<b>111 372</b>	<b>123 808</b>	<b>123 079</b>	<b>126 573</b>	<b>130 241</b>	<b>133 616</b>	<b>136 996</b>	<b>140 842</b>	<b>144 913</b>	<b>149 074</b>	<b>153 025</b>
Perte estimée sur inv. dans Cseries	-603	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques économiques et mesures de soutien et de relance	0	-4 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>5 569</b>	<b>-10 941</b>	<b>-3 823</b>	<b>191</b>	<b>1 444</b>	<b>2 808</b>	<b>4 368</b>	<b>5 639</b>	<b>6 876</b>	<b>8 216</b>	<b>9 966</b>
<b>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>											
Versement au Fonds des générations	-2 606	-2 567	-3 010	-3 338	-3 666	-3 992	-4 368	-4 762	-5 182	-5 625	-6 092
Utilisation réserve de stabilisation	0	13 508	1 432	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE</b>	<b>2 963</b>	<b>0</b>	<b>-5 402</b>	<b>-3 146</b>	<b>-2 221</b>	<b>-1 184</b>	<b>0</b>	<b>877</b>	<b>1 694</b>	<b>2 591</b>	<b>3 874</b>
<b>DETTE</b>											
Dettes brute en % du PIB	43,4%	50,0%	48,9%	48,6%	48,1%	47,3%	46,3%	45,1%	43,8%	42,4%	40,7%
Dettes déficits cumulés en % du PIB	20,7%	24,0%	23,2%	22,4%	21,4%	20,1%	18,6%	17,0%	15,2%	13,3%	11,3%

### Rappel des hypothèses principales

(Note : En gras, changement par rapport au scénario de base)

Croissance économique de long terme	1,5 %	À partir de 2023-2024
Inflation de long terme	2,0 %	À partir de 2023-2024
Hausse récurrente des dépenses en santé	1,0 G\$	À partir de 2021-2022
Croissance long terme des dépenses de portefeuille	2,7 %	À partir de 2025-2026
Utilisation de la provision pour relance économique/mesures de soutien	4 000 M\$	En 2020-2021 uniquement
Pourcentage des revenus dédiés au Fdg déposé au Fdg	100 %	À partir de 2021-2022
<b>Hausse des revenus autonomes</b>	<b>2 606 M\$</b>	<b>À partir de 2022-2023</b>

### ANNEXE 3 HAUSSE DES REVENUS AUTONOMES DE 1 300 MILLIONS DE DOLLARS AU COURS DE L'EXERCICE 2022-2023 ET CROISSANCE DU PIB RÉEL DE 2 % À PARTIR DE 2023

	2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029	2029 - 2030
<b>REVENUS</b>											
Revenus autonomes	92 386	85 654	92 945	98 698	102 840	107 133	111 634	116 320	121 202	126 286	131 580
Transferts fédéraux	25 158	31 213	26 311	26 761	27 971	28 881	29 821	30 793	31 798	32 837	33 913
<b>Total des revenus</b>	<b>117 544</b>	<b>116 867</b>	<b>119 256</b>	<b>125 458</b>	<b>130 811</b>	<b>136 014</b>	<b>141 456</b>	<b>147 112</b>	<b>153 000</b>	<b>159 123</b>	<b>165 492</b>
<b>DÉPENSES</b>											
Dépenses de portefeuille	103 724	115 504	114 617	117 865	121 435	124 753	128 121	131 580	135 133	138 781	142 528
Service de la dette	7 648	8 304	8 462	8 708	8 852	8 939	8 967	9 359	9 866	10 349	10 499
<b>Total des dépenses</b>	<b>111 372</b>	<b>123 808</b>	<b>123 079</b>	<b>126 573</b>	<b>130 287</b>	<b>133 691</b>	<b>137 088</b>	<b>140 939</b>	<b>144 999</b>	<b>149 131</b>	<b>153 028</b>
Perte estimée sur inv. dans Cseries	-603	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques économiques et mesures de soutien et de relance	0	-4 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>5 569</b>	<b>-10 941</b>	<b>-3 823</b>	<b>-1 115</b>	<b>524</b>	<b>2 322</b>	<b>4 368</b>	<b>6 174</b>	<b>8 001</b>	<b>9 993</b>	<b>12 464</b>
<b>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>											
Versement au Fonds des générations	-2 606	-2 567	-3 010	-3 338	-3 666	-3 992	-4 368	-4 762	-5 182	-5 625	-6 092
Utilisation réserve de stabilisation	0	13 508	1 432	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE</b>	<b>2 963</b>	<b>0</b>	<b>-5 402</b>	<b>-4 452</b>	<b>-3 141</b>	<b>-1 670</b>	<b>0</b>	<b>1 412</b>	<b>2 819</b>	<b>4 367</b>	<b>6 372</b>
<b>DETTE</b>											
Dettes brute en % du PIB	43,4%	50,0%	48,9%	48,9%	48,3%	47,4%	46,2%	44,7%	43,0%	41,2%	39,1%
Dettes déficits cumulés en % du PIB	20,7%	24,0%	23,2%	22,7%	21,7%	20,4%	18,8%	17,0%	15,0%	12,8%	10,4%

#### Rappel des hypothèses principales

(Note : En gras, changement par rapport au scénario de base)

<b>Croissance économique de long terme</b>	<b>2,0 %</b>	À partir de 2023-2024
Inflation de long terme	2,0 %	À partir de 2023-2024
Hausse récurrente des dépenses en santé	1,0 G\$	À partir de 2021-2022
Croissance long terme des dépenses de portefeuille	2,7 %	À partir de 2025-2026
Utilisation de la provision pour relance économique/mesures de soutien	4 000 M\$	En 2020-2021 uniquement
Pourcentage des revenus dédiés au Fdg déposé au Fdg	100 %	À partir de 2021-2022
<b>Hausse des revenus autonomes</b>	<b>1 300 M\$</b>	À partir de 2022-2023

## ANNEXE 4 HAUSSE DES DÉPENSES DE PORTEFEUILLE LIMITÉE À 2,2 % PAR ANNÉE À PARTIR DE L'EXERCICE 2022-2023 JUSQU'À L'EXERCICE 2025-2026

	2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029	2029 - 2030
<b>REVENUS</b>											
Revenus autonomes	92 386	85 654	92 945	97 398	101 018	104 752	108 654	112 698	116 896	121 249	125 764
Transferts fédéraux	25 158	31 213	26 311	26 761	27 971	28 881	29 821	30 793	31 798	32 837	33 913
<b>Total des revenus</b>	<b>117 544</b>	<b>116 867</b>	<b>119 256</b>	<b>124 159</b>	<b>128 989</b>	<b>133 632</b>	<b>138 475</b>	<b>143 491</b>	<b>148 694</b>	<b>154 087</b>	<b>159 676</b>
<b>DÉPENSES</b>											
Dépenses de portefeuille	103 724	115 504	114 617	117 157	119 752	122 406	125 118	128 496	131 965	135 529	139 188
Service de la dette	7 648	8 304	8 462	8 708	8 872	8 963	8 990	9 378	9 900	10 418	10 625
<b>Total des dépenses</b>	<b>111 372</b>	<b>123 808</b>	<b>123 079</b>	<b>125 864</b>	<b>128 625</b>	<b>131 369</b>	<b>134 108</b>	<b>137 874</b>	<b>141 866</b>	<b>145 947</b>	<b>149 812</b>
Perte estimée sur inv. dans Cseries	-603	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques économiques et mesures de soutien et de relance	0	-4 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>5 569</b>	<b>-10 941</b>	<b>-3 823</b>	<b>-1 705</b>	<b>364</b>	<b>2 264</b>	<b>4 368</b>	<b>5 617</b>	<b>6 828</b>	<b>8 140</b>	<b>9 864</b>
<b>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>											
Versement au Fonds des générations	-2 606	-2 567	-3 010	-3 338	-3 666	-3 992	-4 368	-4 762	-5 182	-5 625	-6 092
Utilisation réserve de stabilisation	0	13 508	1 432	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE</b>	<b>2 963</b>	<b>0</b>	<b>-5 402</b>	<b>-5 043</b>	<b>-3 301</b>	<b>-1 728</b>	<b>0</b>	<b>855</b>	<b>1 646</b>	<b>2 515</b>	<b>3 771</b>
<b>DETTE</b>											
Dettes brute en % du PIB	43,4%	50,0%	48,9%	49,0%	48,7%	48,0%	46,9%	45,8%	44,4%	43,0%	41,3%
Dettes déficits cumulés en % du PIB	20,7%	24,0%	23,2%	22,8%	21,9%	20,8%	19,3%	17,6%	15,8%	13,9%	11,9%

### Rappel des hypothèses principales

(Note : En gras, changement par rapport au scénario de base)

Croissance économique de long terme	1,5 %	À partir de 2023-2024
Inflation de long terme	2,0 %	À partir de 2023-2024
Hausse récurrente des dépenses en santé	1,0 G\$	À partir de 2021-2022
Croissance long terme des dépenses de portefeuille	2,7 %	À partir de 2025-2026
Utilisation de la provision pour relance économique/mesures de soutien	4 000 M\$	En 2020-2021 uniquement
Pourcentage des revenus dédiés au Fdg déposé au Fdg	100 %	À partir de 2021-2022
Hausse des revenus autonomes	0 M\$	À partir de 2022-2023
<b>Croissance des dépenses pour atteindre l'équilibre selon la Loi</b>	<b>2,2 %</b>	<b>À partir de 2022-2023</b>

## ANNEXE 5 HAUSSE DES DÉPENSES DE PORTEFEUILLE LIMITÉE À 2,5 % PAR ANNÉE À PARTIR DE L'EXERCICE 2022-2023 JUSQU'À L'EXERCICE 2025-2026 ET CROISSANCE DU PIB RÉEL À 2 % À PARTIR DE 2023-2024

	2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029	2029 - 2030
<b>REVENUS</b>											
Revenus autonomes	92 386	85 654	92 945	97 398	101 489	105 728	110 173	114 799	119 621	124 642	129 869
Transferts fédéraux	25 158	31 213	26 311	26 761	27 971	28 881	29 821	30 793	31 798	32 837	33 913
<b>Total des revenus</b>	<b>117 544</b>	<b>116 867</b>	<b>119 256</b>	<b>124 159</b>	<b>129 459</b>	<b>134 608</b>	<b>139 994</b>	<b>145 592</b>	<b>151 419</b>	<b>157 479</b>	<b>163 782</b>
<b>DÉPENSES</b>											
Dépenses de portefeuille	103 724	115 504	114 617	117 504	120 464	123 498	126 609	130 028	133 538	137 144	140 847
Service de la dette	7 648	8 304	8 462	8 708	8 884	8 984	9 017	9 410	9 920	10 406	10 558
<b>Total des dépenses</b>	<b>111 372</b>	<b>123 808</b>	<b>123 079</b>	<b>126 212</b>	<b>129 348</b>	<b>132 482</b>	<b>135 626</b>	<b>139 437</b>	<b>143 458</b>	<b>147 549</b>	<b>151 404</b>
Perte estimée sur inv. dans Cseries	-603	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques économiques et mesures de soutien et de relance	0	-4 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>5 569</b>	<b>-10 941</b>	<b>-3 823</b>	<b>-2 053</b>	<b>111</b>	<b>2 126</b>	<b>4 368</b>	<b>6 155</b>	<b>7 961</b>	<b>9 930</b>	<b>12 378</b>
<b>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>											
Versement au Fonds des générations	-2 606	-2 567	-3 010	-3 338	-3 666	-3 992	-4 368	-4 762	-5 182	-5 625	-6 092
Utilisation réserve de stabilisation	0	13 508	1 432	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE</b>	<b>2 963</b>	<b>0</b>	<b>-5 402</b>	<b>-5 391</b>	<b>-3 554</b>	<b>-1 866</b>	<b>0</b>	<b>1 393</b>	<b>2 779</b>	<b>4 305</b>	<b>6 285</b>
<b>DETTE</b>											
Dettes brute en % du PIB	43,4%	50,0%	48,9%	49,1%	48,5%	47,7%	46,4%	45,0%	43,3%	41,4%	39,3%
Dettes déficits cumulés en % du PIB	20,7%	24,0%	23,2%	22,9%	22,0%	20,7%	19,1%	17,3%	15,3%	13,1%	10,7%

### Rappel des hypothèses principales

(Note : En gras, changement par rapport au scénario de base)

<b>Croissance économique de long terme</b>	<b>2,0 %</b>	<b>À partir de 2023-2024</b>
Inflation de long terme	2,0 %	À partir de 2023-2024
Hausse récurrente des dépenses en santé	1,0 G\$	À partir de 2021-2022
Croissance long terme des dépenses de portefeuille	2,7 %	À partir de 2025-2026
Utilisation de la provision pour relance économique/mesures de soutien	4 000 M\$	En 2020-2021 uniquement
Pourcentage des revenus dédiés au Fdg déposé au Fdg	100 %	À partir de 2021-2022
Hausse des revenus autonomes	0 M\$	À partir de 2022-2023
<b>Croissance des dépenses pour atteindre l'équilibre selon la Loi</b>	<b>2,5 %</b>	<b>À partir de 2022-2023</b>

**ANNEXE 6 HAUSSE DES DÉPENSES DE PORTEFEUILLE LIMITÉE À 2,5 % PAR ANNÉE À PARTIR DE L'EXERCICE 2022-2023 JUSQU'À L'EXERCICE 2025-2026 ET À 4 % PAR LA SUITE ET CROISSANCE DU PIB RÉEL À 2 % À PARTIR DE 2023-2024.**

	2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029	2029 - 2030
<b>REVENUS</b>											
Revenus autonomes	92 386	85 654	92 945	97 398	101 489	105 728	110 173	114 799	119 621	124 642	129 869
Transferts fédéraux	25 158	31 213	26 311	26 761	27 971	28 881	29 821	30 793	31 798	32 837	33 913
<b>Total des revenus</b>	<b>117 544</b>	<b>116 867</b>	<b>119 256</b>	<b>124 159</b>	<b>129 459</b>	<b>134 608</b>	<b>139 994</b>	<b>145 592</b>	<b>151 419</b>	<b>157 479</b>	<b>163 782</b>
<b>DÉPENSES</b>											
Dépenses de portefeuille	103 724	115 504	114 617	117 504	120 464	123 498	126 609	131 673	136 940	142 418	148 115
Service de la dette	7 648	8 304	8 462	8 708	8 884	8 984	9 017	9 410	9 976	10 584	10 927
<b>Total des dépenses</b>	<b>111 372</b>	<b>123 808</b>	<b>123 079</b>	<b>126 212</b>	<b>129 348</b>	<b>132 482</b>	<b>135 626</b>	<b>141 083</b>	<b>146 916</b>	<b>153 002</b>	<b>159 042</b>
Perte estimée sur inv. dans Cseries	-603	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques économiques et mesures de soutien et de relance	0	-4 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>5 569</b>	<b>-10 941</b>	<b>-3 823</b>	<b>-2 053</b>	<b>111</b>	<b>2 126</b>	<b>4 368</b>	<b>4 509</b>	<b>4 503</b>	<b>4 477</b>	<b>4 740</b>
<b>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>											
Versement au Fonds des générations	-2 606	-2 567	-3 010	-3 338	-3 666	-3 992	-4 368	-4 762	-5 182	-5 625	-6 092
Utilisation réserve de stabilisation	0	13 508	1 432	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE</b>	<b>2 963</b>	<b>0</b>	<b>-5 402</b>	<b>-5 391</b>	<b>-3 554</b>	<b>-1 866</b>	<b>0</b>	<b>-253</b>	<b>-679</b>	<b>-1 148</b>	<b>-1 352</b>
<b>DETTE</b>											
Dettes brute en % du PIB	43,4%	50,0%	48,9%	49,1%	48,5%	47,7%	46,4%	45,3%	44,2%	43,2%	42,2%
Dettes déficits cumulés en % du PIB	20,7%	24,0%	23,2%	22,9%	22,0%	20,7%	19,1%	17,6%	16,2%	14,8%	13,5%

**Rappel des hypothèses principales**

(Note : En gras, changement par rapport au scénario de base)

<b>Croissance économique de long terme</b>	<b>2,0 %</b>	<b>À partir de 2023-2024</b>
Inflation de long terme	2,0 %	À partir de 2023-2024
Hausse récurrente des dépenses en santé	1,0 G\$	À partir de 2021-2022
<b>Croissance long terme des dépenses de portefeuille</b>	<b>4,0 %</b>	<b>À partir de 2026-2027</b>
Utilisation de la provision pour relance économique/mesures de soutien	4 000 M\$	En 2020-2021 uniquement
Pourcentage des revenus dédiés au Fdg déposé au Fdg	100 %	À partir de 2021-2022
Hausse des revenus autonomes	0 M\$	À partir de 2022-2023
<b>Croissance des dépenses pour atteindre l'équilibre selon la Loi</b>	<b>2,5 %</b>	<b>À partir de 2022-2023</b>

## ANNEXE 7 AUCUN VERSEMENT AU FONDS DES GÉNÉRATIONS À PARTIR DE 2021-2022 (À L'EXCEPTION DES REVENUS DE PLACEMENT)

	2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029	2029 - 2030
<b>REVENUS</b>											
Revenus autonomes	92 386	85 654	92 945	97 276	100 760	104 342	108 077	111 938	115 935	120 067	124 340
Transferts fédéraux	25 158	31 213	26 311	26 761	27 971	28 881	29 821	30 793	31 798	32 837	33 913
<b>Total des revenus</b>	<b>117 544</b>	<b>116 867</b>	<b>119 256</b>	<b>124 037</b>	<b>128 731</b>	<b>133 222</b>	<b>137 898</b>	<b>142 731</b>	<b>147 733</b>	<b>152 904</b>	<b>158 253</b>
<b>DÉPENSES</b>											
Dépenses de portefeuille	103 724	115 504	114 617	117 865	121 435	124 753	128 121	131 580	135 133	138 781	142 528
Service de la dette	7 648	8 304	8 462	8 621	8 720	8 773	8 781	9 156	9 657	10 150	10 333
<b>Total des dépenses</b>	<b>111 372</b>	<b>123 808</b>	<b>123 079</b>	<b>126 486</b>	<b>130 154</b>	<b>133 525</b>	<b>136 901</b>	<b>140 736</b>	<b>144 790</b>	<b>148 931</b>	<b>152 862</b>
Perte estimée sur inv. dans Cseries	-603	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques économiques et mesures de soutien et de relance	0	-4 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>5 569</b>	<b>-10 941</b>	<b>-3 823</b>	<b>-2 449</b>	<b>-1 424</b>	<b>-303</b>	<b>997</b>	<b>1 995</b>	<b>2 942</b>	<b>3 973</b>	<b>5 391</b>
<b>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>											
Versement au Fonds des générations	-2 606	-2 567	-573	-602	-632	-664	-697	-732	-768	-807	-847
Utilisation réserve de stabilisation	0	13 508	1 432	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE</b>	<b>2 963</b>	<b>0</b>	<b>-2 965</b>	<b>-3 051</b>	<b>-2 056</b>	<b>-967</b>	<b>300</b>	<b>1 263</b>	<b>2 174</b>	<b>3 167</b>	<b>4 544</b>
<b>DETTE</b>											
Dettes brute en % du PIB	43,4%	50,0%	48,9%	49,1%	49,2%	49,0%	48,5%	47,9%	47,2%	46,3%	45,3%
Dettes déficits cumulés en % du PIB	20,7%	24,0%	23,2%	22,9%	22,4%	21,7%	20,8%	19,8%	18,6%	17,3%	15,8%

### Rappel des hypothèses principales

(Note : En gras, changement par rapport au scénario de base)

Croissance économique de long terme	1,5 %	À partir de 2023-2024
Inflation de long terme	2,0 %	À partir de 2023-2024
Hausse récurrente des dépenses en santé	1,0 G\$	À partir de 2021-2022
Croissance long terme des dépenses de portefeuille	2,7 %	À partir de 2025-2026
Utilisation de la provision pour relance économique/mesures de soutien	4 000 M\$	En 2020-2021 uniquement
<b>Pourcentage des revenus dédiés au Fdg déposé au Fdg</b>	<b>0 %</b>	<b>À partir de 2021-2022</b>
Hausse des revenus autonomes	0 M\$	À partir de 2022-2023

## ANNEXE 8 VERSEMENT DE 50 % DES REVENUS DÉDIÉS AU FONDS DES GÉNÉRATIONS À PARTIR DE 2021-2022 (DÉPÔT DE 100 % DES REVENUS DE PLACEMENT)

	2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029	2029 - 2030
<b>REVENUS</b>											
Revenus autonomes	92 386	85 654	92 945	97 337	100 889	104 547	108 366	112 318	116 415	120 658	125 052
Transferts fédéraux	25 158	31 213	26 311	26 761	27 971	28 881	29 821	30 793	31 798	32 837	33 913
<b>Total des revenus</b>	<b>117 544</b>	<b>116 867</b>	<b>119 256</b>	<b>124 098</b>	<b>128 860</b>	<b>133 427</b>	<b>138 187</b>	<b>143 111</b>	<b>148 213</b>	<b>153 496</b>	<b>158 964</b>
<b>DÉPENSES</b>											
Dépenses de portefeuille	103 724	115 504	114 617	117 865	121 435	124 753	128 121	131 580	135 133	138 781	142 528
Service de la dette	7 648	8 304	8 462	8 664	8 808	8 908	8 964	9 399	9 972	10 545	10 806
<b>Total des dépenses</b>	<b>111 372</b>	<b>123 808</b>	<b>123 079</b>	<b>126 530</b>	<b>130 243</b>	<b>133 661</b>	<b>137 085</b>	<b>140 979</b>	<b>145 105</b>	<b>149 326</b>	<b>153 334</b>
Perte estimée sur inv. dans Cseries	-603	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques économiques et mesures de soutien et de relance	0	-4 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>5 569</b>	<b>-10 941</b>	<b>-3 823</b>	<b>-2 432</b>	<b>-1 383</b>	<b>-234</b>	<b>1 102</b>	<b>2 132</b>	<b>3 109</b>	<b>4 169</b>	<b>5 630</b>
<b>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>											
Versement au Fonds des générations	-2 606	-2 567	-1 792	-1 970	-2 149	-2 328	-2 532	-2 747	-2 975	-3 216	-3 470
Utilisation réserve de stabilisation	0	13 508	1 432	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE</b>	<b>2 963</b>	<b>0</b>	<b>-4 183</b>	<b>-4 402</b>	<b>-3 532</b>	<b>-2 561</b>	<b>-1 430</b>	<b>-615</b>	<b>134</b>	<b>953</b>	<b>2 160</b>
<b>DETTE</b>											
Dettes brute en % du PIB	43,4%	50,0%	48,9%	49,1%	49,1%	48,9%	48,5%	47,9%	47,1%	46,2%	45,1%
Dettes déficits cumulés en % du PIB	20,7%	24,0%	23,2%	22,9%	22,4%	21,7%	20,8%	19,7%	18,5%	17,2%	15,7%

### Rappel des hypothèses principales

(Note : En gras, changement par rapport au scénario de base)

Croissance économique de long terme	1,5 %	À partir de 2023-2024
Inflation de long terme	2,0 %	À partir de 2023-2024
Hausse récurrente des dépenses en santé	1,0 G\$	À partir de 2021-2022
Croissance long terme des dépenses de portefeuille	2,7 %	À partir de 2025-2026
Utilisation de la provision pour relance économique/mesures de soutien	4 000 M\$	En 2020-2021 uniquement
<b>Pourcentage des revenus dédiés au Fdg déposé au Fdg</b>	<b>50 %</b>	<b>À partir de 2021-2022</b>
Hausse des revenus autonomes	0 M\$	À partir de 2022-2023

## ANNEXE 9 VERSEMENT DE 50 % DES SOMMES DÉDIÉES AU FONDS DES GÉNÉRATIONS À PARTIR DE 2021-2022 (DÉPÔT DE 100 % DES REVENUS DE PLACEMENT) ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE RÉELLE DE 2 % À PARTIR DE 2023-2024

	2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029	2029 - 2030
<b>REVENUS</b>											
Revenus autonomes	92 386	85 654	92 945	97 337	101 359	105 523	109 884	114 419	119 140	124 050	129 158
Transferts fédéraux	25 158	31 213	26 311	26 761	27 971	28 881	29 821	30 793	31 798	32 837	33 913
<b>Total des revenus</b>	<b>117 544</b>	<b>116 867</b>	<b>119 256</b>	<b>124 098</b>	<b>129 330</b>	<b>134 403</b>	<b>139 706</b>	<b>145 212</b>	<b>150 938</b>	<b>156 888</b>	<b>163 070</b>
<b>DÉPENSES</b>											
Dépenses de portefeuille	103 724	115 504	114 617	117 865	121 435	124 753	128 121	131 580	135 133	138 781	142 528
Service de la dette	7 648	8 304	8 462	8 664	8 808	8 894	8 920	9 307	9 807	10 281	10 423
<b>Total des dépenses</b>	<b>111 372</b>	<b>123 808</b>	<b>123 079</b>	<b>126 530</b>	<b>130 243</b>	<b>133 646</b>	<b>137 041</b>	<b>140 887</b>	<b>144 940</b>	<b>149 062</b>	<b>152 951</b>
Perte estimée sur inv. dans Cseries	-603	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques économiques et mesures de soutien et de relance	0	-4 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>5 569</b>	<b>-10 941</b>	<b>-3 823</b>	<b>-2 432</b>	<b>-913</b>	<b>757</b>	<b>2 665</b>	<b>4 325</b>	<b>5 998</b>	<b>7 825</b>	<b>10 119</b>
<b>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>											
Versement au Fonds des générations	-2 606	-2 567	-1 792	-1 970	-2 149	-2 328	-2 532	-2 747	-2 975	-3 216	-3 470
Utilisation réserve de stabilisation	0	13 508	1 432	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE</b>	<b>2 963</b>	<b>0</b>	<b>-4 183</b>	<b>-4 402</b>	<b>-3 061</b>	<b>-1 571</b>	<b>133</b>	<b>1 579</b>	<b>3 023</b>	<b>4 610</b>	<b>6 650</b>
<b>DETTE</b>											
Dettes brute en % du PIB	43,4%	50,0%	48,9%	49,1%	48,8%	48,2%	47,3%	46,1%	44,7%	43,1%	41,3%
Dettes déficits cumulés en % du PIB	20,7%	24,0%	23,2%	22,9%	22,2%	21,2%	19,9%	18,4%	16,7%	14,8%	12,6%

### Rappel des hypothèses principales

(Note : En gras, changement par rapport au scénario de base)

<b>Croissance économique de long terme</b>	<b>2,0 %</b>	À partir de 2023-2024
Inflation de long terme	2,0 %	À partir de 2023-2024
Hausse récurrente des dépenses en santé	1,0 G\$	À partir de 2021-2022
Croissance long terme des dépenses de portefeuille	2,7 %	À partir de 2025-2026
Utilisation de la provision pour relance économique/mesures de soutien	4 000 M\$	En 2020-2021 uniquement
<b>Pourcentage des revenus dédiés au Fdg déposé au Fdg</b>	<b>50 %</b>	<b>À partir de 2021-2022</b>
Hausse des revenus autonomes	0 M\$	À partir de 2022-2023